



Comité de bassin

Séance plénière

4 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	4
3. Liste de présence	29

Comité de bassin

Séance plénière

4 octobre 2018

Diffusion

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidarité
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin
Séance plénière
Jeudi 4 octobre 2018

(de 10h00 à 13h00, au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE BASSIN

4. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 avril 2018
5. Election du président de la commission Littoral
6. Election d'un représentant des usagers au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne

PROGRAMME

7. 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
 - Avis conforme sur les redevances et le 11^e programme d'intervention

INONDATIONS

8. Programme d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI)
 - Compte-rendu de la commission Inondations - plan Loire du 21 septembre 2018
 - PAPI d'intention du littoral sud-Finistère porté par la communauté de communes du Pays fouesnantais (Finistère)
 - PAPI d'intention l'agglomération clermontoise porté par Clermont-Auvergne-Métropole (Puy-de-Dôme)
9. Directive Inondations 2007
 - Evaluation préliminaire des risques d'inondations et sélection des territoires à risque important d'inondation

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Mesdames et messieurs, chers collègues, merci d'être présents pour ce comité de bassin que nous attendons avec impatience depuis plusieurs mois, parfois dans l'inquiétude au regard des épisodes budgétaires que nous avons vécus.

Mes premiers mots seront pour saluer M. Falcone, préfet coordonnateur de bassin, qui est des nôtres ce matin. J'apprécie beaucoup sa présence. Il nous a déjà fait l'honneur d'assister à nos travaux de bureau du comité de bassin. Cela démontre toute l'attention que les services de l'Etat portent à l'endroit de notre comité et à l'élaboration de ce 11^e programme.

Je salue également :

- M. Chassande, directeur de la Dreal Centre-val de Loire ;
- Mme Aubert, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau ;
- M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau, et à travers lui, les services de l'agence.

Le conseil d'administration a voté les grandes orientations du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau. Pour pouvoir mettre en œuvre ce programme d'intervention, il nous faut un avis conforme du comité de bassin. C'est la question centrale de notre comité d'aujourd'hui.

Je souhaite excuser l'absence de M. Gérard. Je salue l'énorme travail des commissions conjointes Finances et programmation du comité de bassin et Programme/Budget et finances du conseil d'administration pour préparer ce 11^e programme dans un contexte particulier. M. Albert et Mme Gallien présenteront tout à l'heure le travail des commissions. Cela a nécessité des heures et des heures de travail et de présence. Il a été nécessaire de trouver les consensus nécessaires pour permettre aux uns et aux autres d'y trouver leur compte.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité de bassin :

- représentants des collectivités territoriales :
 - o M. Doucet, conseiller départemental de l'Indre, en remplacement de Mme Bellurot ;
 - o M. Chollet, conseiller départemental du Cher, en remplacement de M. Riotte ;
- représentants des usagers :
 - o M. Martin, en remplacement de M. Lardon (associations agréées de pêche et de pisciculture) ;
 - o M. Le Gal, en remplacement de M. Chellet (conchyliculture) ;
 - o M. Verrier, en remplacement de M. Collet (industrie de la métallurgie) ;
 - o M. Sirugue (CESER Bourgogne-Franche-Comté).

Avant d'aborder l'ordre du jour de nos travaux, M. Pélicot nous propose de visionner le film *Il y a de la vie dans l'eau* tourné à l'occasion du dernier concours d'affiches de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars 2018.

M. PÉLICOT :

En effet, c'est un petit film qui a été projeté dans le cadre du concours d'affiches. Un certain nombre d'affiches se sont vu décerner des prix, dont certaines ont été réalisées par des élèves d'une classe primaire, d'un collège ou d'un lycée. L'affiche lauréate est tout à fait sympathique.

[Projection de film]

M. le président :

C'est très rafraichissant pour commencer nos travaux. Cela nous rappelle l'essentiel – l'eau, c'est la vie – et la nécessité de continuer à agir.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLENIÈRE DU 26 AVRIL 2018

Point n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Le projet de procès-verbal est annexé au dossier de séance. Y a-t-il des observations ou des questions sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je le sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 avril 2018.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-12 du 4 octobre 2018.

ÉLECTION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) DE LA COMMISSION LITTORAL

Point n°2 de l'ordre du jour

M. le président :

Je remercie M. Chellet pour son engagement et le travail qu'il a réalisé au sein de ce comité de bassin, notamment au service de la commission Littoral.

[Applaudissements]

La commission Littoral suit particulièrement les questions relatives au littoral, qu'il s'agisse des eaux marines ou des eaux douces. Nous avons conscience de l'importance de ces milieux au regard des questions qui nous sont posées aujourd'hui.

Deux candidatures ont été déposées : celle de M. Le Gal, qui est le remplaçant de M. Chellet pour la profession, et celle de M. Caudal.

M. CHELLET :

Je laisserai M. le Gal se présenter. J'ai présidé la commission Littoral étant représentant de la profession de la conchyliculture. Nous aimons dire que nous sommes les sentinelles de la qualité de l'eau. Tous les paramètres de la qualité de l'eau impactent notre métier. Nous faisons de la microbiologie une obsession. Il y a des textes réglementaires qui « tombent comme une guillotine ». Il y a également l'eutrophisation, les traits de côte, l'extraction de granulats, les carénages, les clapages en mer, etc... La conchyliculture est impactée par tout cela. Nous sommes passionnés. Nous avons les pieds dedans tous les jours. En tant que sentinelles, nous surveillons le clignotant. Nous sommes un élément majeur.

M. LE GAL :

Je produis des huîtres dans le golfe du Morbihan et la rivière de Pénerf, ce joli territoire du département de Morbihan. Je suis président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud. Le sujet de la qualité de l'eau m'intéresse depuis 1995, alors que nos zones littorales ont fait l'objet d'un classement sanitaire. Cela nous a amenés à nous préoccuper de notre espace, de la qualité de notre environnement et également de son contenu.

Je suis dans une commune très agricole. Au début, nous croyions que nos problèmes venaient de l'agriculture. Or, les analyses et les contrôles ont démontré que cela venait de l'assainissement. Depuis, l'agence a financé sur le littoral énormément de projets très importants, que ce soit sur

l'assainissement collectif ou non collectif. Les résultats sont très concrets dans mon secteur. Dans le Morbihan, nous avons reconquis il y a deux ans 14 zones en catégorie A de coquillages, ce qui est assez exceptionnel. Nous essayons de les maintenir en zone A.

Nous sommes effectivement des sentinelles du littoral. Nous sommes à l'interface de ces deux milieux, à savoir la mer et la terre. C'est notre zone de travail où nous produisons nos coquillages. Cet endroit est vital et en même temps transversal. Nous avons dans cet espace tous les usages en lien avec la mer et la terre. J'espère pouvoir travailler dans cette commission qui me tient très à cœur.

M. CAUDAL :

Je suis maire de Préfaïlles, une petite commune en face de Saint-Nazaire, avec d'un côté l'estuaire de la Loire et de l'autre la baie de Bourgneuf.

Je suis, depuis 2014, vice-président de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz où j'ai en charge la politique de l'eau. Cette fonction m'a amené à participer à la commission locale de l'eau de la baie de Bourgneuf et à la commission locale de l'eau de l'estuaire de la Loire, et donc aux structures porteuses de ces commissions, à savoir l'Association pour le développement de la baie de Bourgneuf et le SYLOA (syndicat Loire aval).

J'ai été amené, à travers ces fonctions, à travailler sur la mise en place de contrats territoriaux pour la baie de Bourgneuf et à développer des profils de plage. Cela rejoint les propos précédents sur la qualité des eaux. Il s'agissait d'essayer de généraliser et de développer des études de vulnérabilité, ce qui permet d'analyser l'interface entre la terre et la mer, et donc, d'évaluer les origines des pollutions diffuses qui vont de la terre vers la mer, et inversement, des pollutions qui viennent de la mer.

Depuis deux ans, dans le cadre de la mise en place des documents stratégiques de façade, j'ai été amené à travailler avec la commission « mer et littoral du pays de Retz », puis au département de Loire-Atlantique pour la mise en place du défi maritime, ainsi qu'à l'assemblée générale régionale « mer et littoral ». A chaque fois, il est mis en évidence que le littoral est le lieu de toutes les contradictions d'aménagement du territoire qui vont se poser dans les vingt à trente prochaines années. En effet, le développement démographique et le problème foncier vont engendrer des conflits d'usages et des conflits d'intérêts. L'interface terre/mer est au cœur de ces contradictions.

Je suis vice-président de la commission Littoral. J'y participe depuis trois ans. Le travail de la commission Littoral à l'avenir consiste à continuer la révision du Sdage par la rédaction du volet littoral, mais aussi, à mettre en évidence cette complémentarité entre les masses d'eaux côtières, les masses d'eau de transition et les masses d'eaux fluviales à travers le développement des contrats territoriaux, le développement des études de vulnérabilité et de profil de plage.

M. le président :

Je vous invite à participer au vote.

- *M. le Gal est élu président de la commission Littoral (87 voix).*

**ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES USAGERS AU COMITÉ DE GESTION
DES RÉSERVOIRS DE NAUSSAC ET VILLEREST ET DES ÉTIAGES
SEVERES**

Point n°3 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous avons la candidature de M. Vigier.

M. VIGIER :

Je représente l'industrie laitière, plus particulièrement le monde fromager. J'en profite, dans ces moments tourmentés que vit le secteur de l'agroalimentaire, pour vous rappeler que nous sommes une industrie vertueuse puisqu'en vingt ans, nous avons divisé notre consommation d'eau par dix et que nous sommes très sensibles aux problèmes de qualité de l'eau.

Je suis actuellement basé au Puy-en-Velay, proche des sources de la Loire et de l'Allier.

M. le président :

Je précise que seul le collège des usagers va participer à ce vote. Le vote est ouvert.

- *M. Vigier est élu représentant des usagers au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères.*

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

Point n°4 de l'ordre du jour

M. le président :

Lors de notre dernier comité de bassin, nous avons eu le plaisir de recevoir M. Lecornu qui était venu nous expliquer son ambition en matière de première phase des Assises de l'eau. Nous lui avons fait part à l'époque de nos préoccupations sur les questions budgétaires.

Puis, nous avons présenté une motion au comité de bassin, qui avait été adoptée par une très large majorité des membres présents. Cette motion a été partagée par plus de 800 collectivités, ce qui a fait un peu de bruit comme on dit dans le Landerneau. Chaque délibération a été transmise à M. le préfet coordonnateur de bassin, au directeur de l'agence de l'eau mais aussi au ministre et au Premier ministre. Avec mes collègues présidents de comités de bassin, nous avons mobilisé à travers différentes manifestations qui ont pu avoir lieu à l'AMF ou à travers nos rencontres avec les parlementaires. Loire-Bretagne est le seul bassin à avoir adopté une motion.

Nous étions très inquiets parce que nous étions à 350 M€ d'intervention l'année dernière sur le 10^e programme pour descendre à 292 M€ sur le 11^e programme. Nicolas Hulot, avant de quitter ses fonctions, a signé une dernière lettre de cadrage où il a mis en œuvre une péréquation financière au niveau des agences de l'eau. Je tiens vraiment, M. le préfet, à vous remercier. Je sais que vos services et vous avez été acteurs de la prise en compte de cette péréquation. J'ai dit à Thierry Vatin, directeur de l'eau et de la biodiversité, que l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous est reconnaissante. Quoique cela reste plus facile d'écrire un programme à 350 M€ qu'à 292 M€ ; cela nous engage quand même pour les six ans qui viennent.

Je lisais dans la presse ce matin en venant un gros titre sur la sécheresse. Je parcours le bassin pour assister à différentes rencontres et m'aperçois que la question de l'eau devient centrale à la fois pour le développement économique, l'aménagement du territoire, le tourisme, la santé publique, etc. Elle se retrouve au cœur de toutes les politiques. Pour réussir ce défi de la reconquête de la qualité des eaux et de la gestion solidaire de l'eau, il faut un minimum de moyens. Je pense que nous nous sommes mis dans cette perspective.

Je tiens aussi à saluer le travail de Mme Aubert. Je sais que son rôle n'est pas simple. Elle a beaucoup œuvré, avec ses collègues, pour sensibiliser le ministre pour que cette péréquation puisse être mise en œuvre. Je n'oublie pas de remercier la commissaire du Gouvernement également. Ceci ne nous empêche pas de regretter le plafond mordant, M. le Préfet, ce que nous dirons tout à l'heure au moment de voter la délibération.

Je salue également le travail énorme accompli par les commissions. Le comité de bassin est une organisation très particulière. Je souligne le rôle très important des commissions. D'ailleurs, j'en

profite pour dire que le 11^e programme, nous allons le voter aujourd'hui dans ses grandes orientations. En revanche, le travail des fiches-actions n'est pas terminé. J'invite ceux qui ont des propositions à les faire parvenir très vite puisqu'il y aura un conseil d'administration le 30 octobre.

Par ailleurs, il y a eu une véritable médiation entre les partenaires. Cela a permis d'obtenir un avis favorable à l'unanimité de la commission sur les propositions qui vous sont faites aujourd'hui. Ces heures de discussion ont abouti à ce résultat. Certes, c'est à mettre au regard des dotations supplémentaires qui ont facilité les choses. Toutefois, il s'agit d'une œuvre collective.

Nous n'allons pas rentrer dans les fiches-actions sinon nous serons encore là demain. Je souhaite que nous en restions sur le fond et sur l'ambition que nous allons nous donner collectivement, dans le respect de la médiation et du travail qui a été effectué par nos collègues. Je demande aux différents collègues qui vont intervenir de rester sur les grandes orientations.

Je vais passer la parole à M. le préfet. Ensuite, M. Albert et Mme Gallien vont nous présenter les résultats des travaux. Puis, nous engagerons le débat.

M. FALCONE :

Mesdames et messieurs, je suis comme d'habitude très heureux de participer à vos travaux. Je sais qu'il s'agit d'une réunion particulièrement importante. En effet, le comité de bassin doit ce jour rendre son avis sur le projet du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau. Aussi, vous comprendrez que je consacrerai mes propos à ce sujet principalement.

La construction de ce programme a été conduite dans un cadre budgétaire très contraint. Ce cadre a été assoupli comme cela avait été esquissé et quasiment annoncé par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique, Sébastien Lecornu, lors de la réunion de ce même comité de bassin au mois de juillet dernier. Pour autant, je n'ignore pas que ce budget est en réduction par rapport au 10^e programme d'intervention. Les travaux que nous avons tous menés – pas seulement les services de l'Etat – entre le mois de juillet et ce jour nous ont permis d'avoir un montant plus acceptable.

Je tiens à saluer le travail et l'implication des administrateurs de l'agence de l'eau ainsi que la qualité des échanges au sein des commissions, qui m'ont été rapportés notamment par le Dreal de bassin, M. Chassande. Le conseil d'administration a voté à l'unanimité le projet de 11^e programme d'intervention qui nous est soumis aujourd'hui pour vote. Ce point mérite d'être souligné. C'est un succès majeur pour la démocratie de l'eau à l'échelle de notre grand bassin hydrographique. Cela démontre, une fois encore, la vitalité de nos instances de bassin.

Il y avait un écueil à éviter, celui qui aurait consisté, pour chaque acteur, à être dans un jeu de posture visant à maximiser le retour sur investissement pour sa thématique propre, pour son domaine, pour son activité. Or, même si chacun était naturellement attentif à la prise en compte de ses problématiques propres, ce qui est tout à fait légitime, je note que ce qui a prévalu dans le projet final de ce 11^e programme, c'est la recherche de l'intérêt général.

Je ne doute pas que les membres du comité de bassin, au moment du vote, auront la même approche et sauront apprécier le programme dans son ensemble. Comme je vous l'avais indiqué lors de la célébration du 50^e anniversaire du comité de bassin, au vu des défis qui s'ouvrent à nous, il est évident que dans les prochaines décennies, nous aurons encore besoin du parlement de l'eau que vous constituez tous. Vous montrez avec exemplarité qu'une politique peut être établie avec intelligence, responsabilité et solidarité.

En tant que préfet coordonnateur de bassin, garant de l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage sur le bassin, je ne peux que nous féliciter de ce 11^e programme d'intervention ; déjà parce qu'il s'inscrit bien dans le cadrage de la politique nationale et qu'il décline les arbitrages du Gouvernement à l'issue de la première phase des Assises de l'eau, mais aussi, et surtout, parce qu'il fait un choix clair d'une plus forte orientation des financements vers les actions qui contribuent le plus à l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage, en premier lieu l'atteinte du bon état des eaux.

Vous avez fait des choix forts, des choix courageux, des choix en parfaite cohérence avec le Sdage qui a été voté il y a près de trois ans maintenant par cette même assemblée. Le vote en faveur de ce programme montrera tout l'attachement du comité de bassin à l'amélioration générale de la qualité de nos ressources et milieux aquatiques. Tout nous pousse dans ce sens, en particulier le changement climatique auquel nous ne saurions faire face sans des milieux

aquatiques en bon état car ils seraient plus résilients. Tout le monde a désormais conscience qu'il y a urgence à s'adapter car les effets de ce changement sont d'ores et déjà perceptibles et vont progressivement, hélas, s'intensifier si nous ne faisons rien.

Les services de l'Etat sauront prendre part à cet effort général en ciblant, eux aussi, encore plus leurs actions sur ce qui contribue le plus à l'atteinte du bon état, en cohérence avec les interventions financières de l'agence de l'eau.

Enfin, je souhaite remercier le comité de bassin qui poursuit son travail d'accompagnement de l'Etat dans le portage d'une politique de bassin sur les inondations. Vous allez formuler un avis aujourd'hui sur les deux premiers documents du deuxième cycle de mise en œuvre de la directive « inondations ».

Pour conclure, mesdames et messieurs, je souhaitais aussi évoquer la seconde séquence des Assises de l'eau. Elle doit mettre en évidence les principes et les priorités qui permettront aux territoires de mieux s'adapter au changement climatique. Comme cela a été évoqué dans cette même salle lors du séminaire national des Sage la semaine dernière, les travaux menés s'articuleront autour de trois axes : économiser, protéger et partager la ressource en eau. Je souhaite que vous preniez toute votre part à cette deuxième séquence des Assises – et je sais que je peux compter sur vous – dans le même esprit constructif que lors de la première séquence.

Ce sont, mesdames et messieurs, les quelques mots que je voulais vous dire aujourd'hui concernant un sujet extrêmement important et emblématique s'agissant des travaux qui ont conduit à ce programme. Je vous remercie de votre attention.

[Applaudissements]

M. le président :

Je donne la parole à Mme la présidente du conseil d'administration.

Mme AUBERT :

Je remercie M. le préfet pour ses propos qui traduisent bien l'état d'esprit qui nous a animés et qui nous anime encore aujourd'hui. Je voudrais, au-delà des remerciements à tous les contributeurs et contributrices, saluer cet esprit de dialogue qui a permis d'aboutir à ce compromis. Il ne s'agit pas d'un compromis statique, qui consisterait à distribuer aux uns et aux autres en fonction de leur poids dans nos instances. Il s'agit bien d'un compromis dynamique, mobilisateur qui nous permet de conforter des orientations, de faire des choix en accord avec les objectifs du Sdage et de la directive-cadre sur l'eau qui sont nos textes de référence et nos objectifs communs.

Le vote à l'unanimité du conseil d'administration le 20 septembre constitue pour nous une immense satisfaction. En même temps, c'est aussi une exigence. Il nous oblige. Ce n'est pas la fin d'une histoire. Je dirais que c'est plutôt le début. Nous aurons encore, à notre égard, à avoir la même exigence, le même état d'esprit pour résoudre les tensions et les difficultés que nous pourrions avoir au sein de nos instances ou pour traiter un certain nombre de dossiers dans différentes parties du bassin.

Comme cela a été dit très pragmatiquement, les fameuses fiches-actions seront adoptées au prochain conseil d'administration du 30 octobre. Les commissions ont déjà énormément œuvré. Ces fiches sont quasiment finalisées. Pour ceux qui souhaiteraient faire part d'une proposition ou d'un avis, vous pouvez encore le faire après avoir pris connaissance de ces fiches. Vous pouvez proposer ce qui vous paraît pertinent. Puis, les commissions et instances feront en sorte de finaliser dans le détail les différents points. La porte reste ouverte. D'ailleurs, elle n'est jamais fermée. C'est bien dans cet esprit que nous travaillons, celui même qui a permis ce vote à l'unanimité.

Par ailleurs, lors du conseil d'administration du 20 septembre, nous avons aussi adopté une délibération défavorable à la demande de majoration de redevance déposée par l'établissement public territorial de bassin de la Sèvre nantaise. Nous n'allons pas refaire le débat. M. Taufflieb a animé le groupe de travail que nous avons mandaté pour réfléchir à cette question.

Outre les difficultés d'interprétation juridique, je crois pouvoir dire que l'unanimité s'est faite également sur le besoin de solidarité et d'équité. Il s'agit d'éviter d'avoir des différences importantes d'un bassin à l'autre. Notre souhait, également partagé, est de trouver les voies d'un

partenariat renouvelé avec les établissements publics de bassin de façon à résoudre les questions qui se posent à eux, puis de chercher la meilleure articulation possible entre les prérogatives et les capacités de l'agence de l'eau et les besoins des établissements de bassin.

Nous nous inscrivons dans un contexte administratif et territorial complexe, qui plus est en pleine évolution et qui nous pose toutes sortes de questions. Cette nouvelle architecture territoriale n'est pas totalement aboutie à ce stade. L'agence, dans le périmètre qui est le sien, peut aussi contribuer, de par les nouvelles lois, à rendre ces enjeux de l'eau et de la gestion de l'eau plus fluides, plus efficaces et plus opérationnels à travers un bon contrat avec les territoires et avec les intercommunalités et les établissements publics de bassin. Nous devons tous pouvoir fonctionner en bonne intelligence, avec le même niveau d'information et dans un débat qui doit aboutir progressivement aux meilleures solutions possible, chacun étant dans son rôle.

Même si le conseil d'administration n'a pas donné de suite favorable à cette demande, il est totalement conscient des questions qui restent posées, notamment en matière de redevances et de plafond mordant, les deux sujets étant liés même si les interprétations peuvent différer. Nous avons eu confirmation du ministère sur ce point. Le dialogue se poursuit.

Je souhaite, au nom de tout le conseil d'administration, que les débats de ce matin se déroulent dans cet état d'esprit que nous avons voulu instaurer avec le président du comité de bassin, M. Burlot. Nous travaillons avec lui en parfaite concertation et à travers un dialogue permanent de façon à ce que le comité de bassin puisse se prononcer, donner ses avis. C'est la démocratie.

Encore une fois, nous devons donner un signal fort à l'issue de ces débats pour que le conseil d'administration, le comité de bassin et l'agence dans son ensemble, nous puissions in fine montrer l'efficacité, la solidité de nos instances. L'an dernier, nos débats n'étaient pas aussi sereins. Cette année également, les instructions nouvelles se sont succédé. Il y a eu des renouvellements sur fond de nouvelles lois institutionnelles et territoriales. Il y a eu les perspectives de la GEMAPI. Malgré tout, l'agence de l'eau a montré sa solidité et sa capacité, au sein de ses instances, à adopter les meilleurs compromis possible en accord avec les objectifs partagés qui sont les nôtres et que vous avez rappelés. C'est tout ce que je vous souhaite pour cette matinée.

[Applaudissements]

Mme GALLIEN :

Mesdames et messieurs, bonjour. M. le préfet, M. le président du comité de bassin, Mme la présidente du conseil d'administration de cette magnifique et immense agence de l'eau Loire-Bretagne, M. le directeur de la Dreal, M. le directeur de l'agence de l'eau et vous tous, mesdames et messieurs les membres du parlement de l'eau qu'est ce comité de bassin Loire-Bretagne, les représentants des usagers, agriculteurs, industriels, consommateurs, associations environnementales, pêcheurs, représentants des collectivités territoriales, les services de l'Etat, nous avons la lourde tâche, avec M. Albert, de vous présenter de manière synthétique les travaux du 11^e programme qui va s'étaler sur les six années à venir, de 2019 à 2024.

Ce programme contient quatre chapitres : le chapitre des redevances, le chapitre des interventions, le chapitre des dotations et équilibres financiers, puis nous travaillerons – et nous avons commencé à le faire – sur les documents de mise en œuvre de ce 11^e programme. Ensuite, la tâche n'est bien évidemment pas terminée.

Ce 11^e programme a demandé un travail énorme, soient près de douze réunions depuis avril 2017 jusqu'au mois de septembre passé. Ce travail a été mené en tenant compte de la loi de finances 2018, de la lettre de cadrage du ministre Hulot datée du 28 novembre 2017, renforcée par une deuxième lettre de cadrage qui nous est arrivée en plein été. J'en profite pour remercier les services de l'agence auxquels nous, membres des commissions, avons demandé un grand nombre de simulations et de travaux. La dernière lettre de cadrage nous est arrivée le 27 juillet 2018. Nous nous sommes revus à nouveau fin août-début septembre pour répartir ces 42,5 M€ supplémentaires et pour faire des choix, encore, étant donné la baisse des crédits par rapport au 10^e programme.

J'en profite pour remercier tous les membres des commissions du conseil d'administration et du comité de bassin qui ont œuvré en commun, ce qui était absolument essentiel pour la compréhension des avancées des négociations qui se sont déroulées sur l'élaboration de ce 11^e programme. De la pointe du Finistère jusqu'aux sources du mont Gerbier-de-Jonc et dans

notre diversité géographique, dans notre diversité d'usages, nous avons essayé d'aboutir à un compromis qui vous est présenté ce jour.

La commission qui s'est réunie le 4 septembre a donné un avis favorable sur les trois parties (redevances, interventions et dotations).

Le conseil d'administration, le 20 septembre, à l'unanimité, a adopté les trois parties du 11^e programme et sollicite aujourd'hui le parlement qu'est le comité de bassin pour valider ce 11^e programme. Je laisse la parole à M. Albert.

M. ALBERT :

Bonjour à tous. Je voudrais dire en introduction, M. le président, que vous avez mené la bonne politique de l'eau, au sens le plus noble du terme. Cela a débouché sur les avancées actuelles. Vous nous avez rassemblés de cette façon. Il y a eu une véritable cohésion avec la présidente du conseil d'administration, avec l'Etat dans la défense de la politique de l'eau sur ce territoire de bassin. A un moment donné, il faut effectivement un manager pour mener à bien cette politique qui a, je crois, été collégiale dans tous les sens.

Je salue en M. Gérard un grand président de commission. Aujourd'hui, nous nous y mettons à deux pour vous présenter un programme qui s'est élaboré à travers un travail collégial de l'ensemble des commissions, notamment dans l'esprit de trouver une médiane dans laquelle tout le monde se reconnaît. Cela a abouti à un vote unanime du conseil d'administration qui a été exemplaire.

Je salue également, comme l'a fait Mme Gallien, le travail de l'équipe. Mme Reverchon, directrice des politiques d'intervention, avec Yannick Mercier et Claude Gitton, a énormément travaillé pour nous apporter à chaque fois, depuis deux ans, une compréhension des dossiers. Il nous arrivait fréquemment dans cette instance de leur demander des compléments et des rectifications de dernière minute qu'ils n'ont jamais refusés.

Nous étions effectivement dans un contexte compliqué, qui ne nous était pas forcément favorable avec 100 M€ de moins par an vis-à-vis du 10^e programme. Il y a eu la lettre de cadrage du 28 novembre 2017, puis celle du 27 juillet, avec des plafonds de recettes imposés, un plafond mordant et des contributions fortes pour notre comité de bassin. Nous partions sur 292 M€ par an en moyenne, ce qui n'était pas une mince affaire.

Malgré tout cela, nous étions arrivés tant bien que mal à construire un programme d'intervention. Certes, nous n'étions pas rentrés en détail dans toutes les fiches-actions, ce qui nous a probablement évité des tensions plus importantes. Par ailleurs, nous avons déjà fortement embarqué dans notre cadrage de programme les orientations opérationnelles qui nous étaient données, avec lesquelles nous étions déjà pratiquement en phase.

Ensuite, la bonne nouvelle est tombée au cours de l'été, avec un cadrage qui a évolué. Ainsi, nous avons la possibilité de collecter 30 M€ de recettes supplémentaires grâce à un plafond mordant fortement augmenté. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte passerait de 0,18 € à 0,15 € par mètre cube. Nous avons proposé 0,13 €. Néanmoins, cela permet de rapprocher la redevance domestique de la redevance non domestique, conformément à un souhait notamment des associations.

Nous arrivons donc à un montant de 355 M€ par an de recettes, ce qui correspond à l'enveloppe du début du 10^e programme. J'ose espérer, M. le préfet, M. le président du comité de bassin, que les 60 M€ qui nous manquent arriveraient dans la périodicité du 11^e programme pour que nous puissions retrouver le niveau du 10^e.

Je salue également le travail qui a été accompli par le président du comité de bassin, par M. le préfet et par Mme la présidente du conseil d'administration, qui a permis de diminuer la contribution à l'AFB (Agence française pour la biodiversité) et à l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage). En l'occurrence, nous nous inscrivons véritablement dans la péréquation entre les agences de l'eau. La première lettre de cadrage évoquait justement cette notion de solidarité. Je rappelle que notre bassin représente 50 % de la surface agricole française, ce qui n'est pas neutre en termes d'intervention.

En conséquence, 42,5 M€ par an de dotation supplémentaire nous sont rendus accessibles, avec un relèvement de la redevance « pollutions diffuses » qui rapporterait 15 M€, montant dédié à la

conversion à l'agriculture biologique, ce qui est positif pour la reconquête de la qualité de l'eau. L'expérimentation des PSE (paiements pour services environnementaux) représente pour notre agence 5 M€ par an.

Concernant les orientations opérationnelles, la lettre de cadrage demandait un arrêt des aides à l'assainissement non collectif. A cela, la commission a répondu que nous ne pouvions pas arrêter ces dispositifs de but en blanc. Nous avons donc proposé de continuer le financement, avec une clause de revoyure à trois ans. Je sais, M. le directeur, que vous êtes intervenu auprès des ministères dans ce sens. Je vous en remercie pour les collectivités rurales qui auraient été beaucoup impactées.

Dans ce cadrage de programme, l'Etat demandait également de préserver le domaine 3 par rapport aux autres domaines, demande à laquelle nous avons, les uns et les autres, accédé. Vous avez les explications concernant les 42,5 M€ supplémentaires à la page 13 du document de séance. Vous avez le tableau des dépenses à la page 90. Nous n'allons pas rentrer dans le détail, le but n'étant pas de rentrer dans le détail du programme mais bien de voter sur un ensemble.

Nous avons effectivement travaillé sur les volets « redevances », « intervention » et « dotations et équilibres ». Puis, nous avons les documents de mise en œuvre. Ensuite, nous aurons, tout au long de l'année, à finaliser les fiches dans nos commissions en fonction des retours de directions régionales. Enfin, nous aurons à un moment donné à évaluer l'état d'avancement du programme. Ainsi, les choses ne sont pas figées. Vous pourrez apporter votre contribution à l'occasion d'autres rendez-vous.

Nous avons travaillé en commission sur les trois volets « redevances », « interventions » et « dotations-équilibres », avec des thématiques qui ont été adoptées à l'unanimité moins une abstention, ce qui est représentatif du consensus qu'il y a eu ; quelques votes intermédiaires ont eu lieu parce qu'il fallait avancer dans nos commissions.

Tout cela s'est fait dans le temps. La lettre de cadrage du mois de juillet nous a fait avancer sur le sujet des redevances. J'avoue que si nous avions eu 42 M€ de dotation en moins, cela aurait été très compliqué. Je laisse Mme Gallien nous présenter les orientations stratégiques.

Mme GALLIEN :

L'esprit de ce 11^e programme tourne autour de deux orientations principales. La première consiste à atteindre le plus rapidement possible les objectifs environnementaux du Sdage. Nous en sommes loin. Au regard de la qualité actuelle des masses d'eau, il est absolument indispensable pour la génération qui arrive que ce 11^e programme s'oriente vers ces objectifs environnementaux.

Le deuxième axe principal de ce programme, c'est la solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés. C'est écrit dans la lettre de cadrage ministérielle. En même temps, ce vaste territoire représente effectivement 50 % des exploitations agricoles. Par ailleurs, la moitié du territoire est en zone de revitalisation rurale. Il faut prendre en considération la réalité socioéconomique de ce territoire.

C'est un programme qui nous a demandé de faire des choix. Nous avons maintenu des taux incitatifs. En général, les taux sont de 70 %, 50 % ou 30 %. Nous avons souhaité conserver des taux élevés pour favoriser l'engagement sur des travaux prioritaires. Nous avons choisi également d'être plus sélectifs. Je parlais notamment d'efficacité dans les actions. Il faut absolument que nous arrivions à atteindre ces objectifs de qualité au maximum.

Nous avons souhaité continuer à aider les initiatives territoriales, à savoir les Sage et les contrats territoriaux. Un programme territorialisé logiquement permet de répondre plus efficacement aux enjeux locaux. Puis, nous avons souhaité avoir un programme plus lisible.

Concernant les redevances, à la suite de la deuxième lettre de cadrage et des travaux de cet été, nous avons fixé la cible à 355 M€ par an, en prenant en compte les 15 M€ par an de relèvement de la redevance « pollutions diffuses », puis en introduisant de nouveaux paramètres de redevances qui sont liés aux éléments de pollutions, pas domestiques mais plutôt industrielles, avec des taux progressifs ; c'est estimé à 400 k€ par an.

Ensuite, pour parvenir à cette cible de 355 M€ par an, nous avons réduit les redevances sur les usages domestiques. Pour cela, nous avons supprimé la majoration du taux de redevance « pollution de l'eau sur les zones amont » ; cela représente 3 M€ de moins par an. Puis, nous

avons baissé le taux de redevance « modernisation des réseaux de collecte » ; nous passerions de 0,18 € le mètre cube aujourd'hui à 0,15 € dans le 11^e programme, ce qui fait 12 M€ par an en moins.

M. ALBERT :

Concernant les interventions, il s'agit de mettre en place des taux incitatifs (70 %, 50 % et 30 %), qui sont certes de 10 % moins élevés qu'à la fin du 10^e programme mais qui sont ceux du début du 10^e programme. Cependant, il ne faut pas écarter la possibilité qu'un jour, nous puissions relever ces taux si nous avons des recettes supplémentaires. Je rappelle que dans les zones de revitalisation rurale, il y a une majoration de 10 %, avec une enveloppe dédiée à cela.

Ensuite, nous avons voulu faire de la sélectivité renforcée pour plus d'efficacité, avec des listes de priorités bonifiées, notamment dans le domaine de l'assainissement. Cela correspondait à des préconisations de la lettre de cadrage de l'Etat mais aussi des premières Assises de l'eau.

Puis, il y a eu des actions préférentielles qui ont été faites sur les masses d'eau dégradées proches du bon état. Un débat a eu lieu en commission concernant les listes 1 et 2 en termes de priorisation. Néanmoins, les priorités identifiées pourraient bouger tout le long du programme.

La priorité a également été donnée au financement du changement de pratiques et de la correction des altérations plutôt qu'au maintien et à l'entretien. La volonté affichée était de booster le domaine 3, conformément à la lettre de cadrage également.

Enfin, des seuils ont été rajoutés pour limiter le nombre de petits projets, avec un seuil de 5 000 € pour l'instruction des dossiers de demandes d'aide qui sera relevé à compter de 2022 à 10 000 € pour les travaux, un seuil moins élevé s'appliquant aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Cela permettait à l'agence d'avoir moins de dossiers et d'être beaucoup plus efficace. Vous avez ces éléments en page 43 du document de séance.

Mme GALLIEN :

Le troisième pilier porte sur la solidarité. Une enveloppe de 33 M€ par an est réservée aux territoires ruraux les plus défavorisés. Des aides sont également dédiées à ces territoires, notamment sur l'AEP, ainsi que des majorations d'aide sur les enjeux de l'assainissement. Nous avons 158 établissements publics de coopération intercommunale qui sont classés en zone de revitalisation rurale. Cela représente 48 % des communes du territoire de bassin et 19 % de la population. Si nous rajoutions les communes qui étaient ou qui restent en ZRR au moins jusqu'en juin 2020, nous obtiendrions 59 % du territoire couverts en ZRR et 23 % de la population, d'où ce choix d'être sélectif, incitatif mais aussi solidaire.

M. ALBERT :

Il s'agit d'une solidarité plus forte à une échelle plus réduite. Nous avons aussi mis un prix minimum de l'eau qui a d'ailleurs fait débat dans la commission. Il peut y avoir, dans certains secteurs, un prix plus bas que les prix demandés. Néanmoins, je pense que les collectivités peuvent s'y retrouver avec la suppression de la majoration de la redevance.

Concernant les interventions, nous avons souhaité un partenariat aux niveaux régional et départemental au service d'une meilleure articulation de la politique de l'eau. Cela fait suite à la loi NOTRe. En effet, l'agence doit s'adapter à la réorganisation territoriale. Nous avons, avec M. Gérard, rencontré les départements sur le sujet. Il s'agit bien d'une poursuite de l'activité des départements qui sera accompagnée par l'agence dans la continuité du 10^e programme.

Il s'agit également d'avoir une meilleure visibilité des enjeux transversaux, à savoir l'adaptation au changement climatique, le littoral avec la conchyliculture, les eaux de baignade et de pêche, puis la lutte contre les micropolluants.

Les contrats territoriaux constituent des enjeux locaux par excellence. M. Gérard a proposé de mettre une bonification dans les contrats territoriaux qui seraient signés avec les Régions et les Départements. Cela représente des aides supplémentaires de l'agence vis-à-vis des territoires. Ce serait une implication conjointe avec les conseils régionaux et les conseils départementaux pour impulser encore plus la politique de l'eau en général.

Concernant le financement sur les six années, nous avons une moyenne qui est à 335 M€ par an. Notre contribution aux organismes de l'Etat représente 11 à 12 % de notre budget. Puis, le fonctionnement de l'agence en général coûte 220 M€.

Ensuite, les interventions diverses constituent la plus grosse part :

- la lutte contre les pollutions domestiques (652 M€) ;
- la protection de la ressource et de l'alimentation en eau (81 M€) ;
- la lutte contre les pollutions d'activités économiques hors agriculture (117 M€) ;
- la lutte contre les pollutions agricoles (281 M€) ;
- la restauration des milieux aquatiques (295 M€) ;
- l'économie et le partage d'eau (154 M€) ;
- l'amélioration de la connaissance et de la surveillance (96 M€) ;
- le renforcement de la gouvernance et de l'animation territoriale, information et sensibilisation (95 M€) ;
- la solidarité internationale (19 M€), avec une unanimité pour garder le 1 % de la loi Oudin-Santini.

C'était une présentation du programme de manière succincte. Les discussions dans les instances ont nécessité 12 réunions et 60 heures de travail.

M. le président :

Comme l'a dit Mme Gallien, ce n'est pas terminé. Je pense que les uns et les autres ont pu apprécier la qualité de la présentation et du travail réalisé. Mes chers collègues, le débat est ouvert.

M. DORON :

M. le président, vous évoquiez tout à l'heure la mobilisation des collectivités à travers 800 délibérations, ce qui a permis d'obtenir la rallonge budgétaire dans le cadre de cette nouvelle lettre de cadrage. Je voudrais y associer l'ensemble des acteurs du comité de bassin dans l'équilibre global de la composition de ce parlement de l'eau. M. le préfet coordonnateur de bassin a d'ailleurs rappelé un succès majeur pour la démocratie de l'eau à travers le vote du 11^e programme, mais aussi, à travers l'obtention d'une rallonge budgétaire pour améliorer l'équilibre du programme d'intervention par rapport aux enjeux. Il me semble qu'un bon nombre d'entre nous, notamment le collège des associations, ont délibéré pour soutenir et porter cette motion au plus haut niveau de l'Etat.

Concernant le 11^e programme, le cadrage nous a été présenté. Nous avons également parlé de l'impact de la loi de finances de 2018. Je voudrais attirer l'attention de l'ensemble de nos collègues sur le fait que si le montant de la contribution aux opérateurs de l'Etat, qui est en forte hausse (297 M€ par an), figure dans la présentation, il manque, me semble-t-il, l'affichage de la contribution au budget général de l'Etat qui remet en cause le principe des taxes affectées et le principe fondamental de l'eau paie l'eau.

Sur volet « intervention », notamment les seuils envisagés pour limiter les petits projets, je ne voudrais pas que ces seuils, tels qu'ils sont proposés, se limitent au seul objectif d'avoir moins de dossiers et de rendre plus efficaces les services de l'agence. Cela traduit en filigrane une réduction des moyens organisationnels de l'agence, ce qui me paraît particulièrement préjudiciable dans le cadre de la mise en œuvre du programme et de l'accompagnement des projets sur les territoires. Je vous remercie de votre attention.

M. le président :

Mon souhait est effectivement d'associer les collectivités, le monde associatif, les industriels, les agriculteurs, tous ceux qui ont soutenu cette motion.

M. POINTEREAU :

Les petites communes et les communautés de communes des zones rurales sont très inquiètes concernant le financement de l'assainissement qui peut provenir de l'agence de l'eau. Nous étions un certain nombre en 2015 à avoir demandé l'augmentation des taux d'intervention, ce que nous

avons d'ailleurs obtenu et c'était une très bonne chose. Nous avons donné de l'espoir à plusieurs communes rurales qui se sont mobilisées à ce sujet.

J'ai reçu un grand nombre de courriers de maires qui ont essuyé un refus de leurs dossiers à cause des taux qui sont en baisse. Ils se demandent comment ils vont être financés. Ce holdup est fait depuis quelques années par les gouvernements successifs. Nous nous sommes battus au Sénat pour éviter ce prélèvement. Nous avons voté contre. J'ai bien peur que cela recommence encore dans le PLF 2019, ce qui n'annonce rien de bon pour l'avenir.

Je me pose la question, à savoir : quelle est la réalité budgétaire pour les communes ? Sommes-nous en adéquation avec ce qu'a annoncé le Premier ministre Edouard Philippe lors des Assises de l'eau ? Il a déclaré dans son discours, après avoir ponctionné presque 400 M€ aux agences de l'eau que finalement, 2 Md€ vont être à la disposition des zones défavorisées pour les réseaux, l'assainissement, etc. S'agit-il d'une manne supplémentaire qui va être donnée aux agences au fil de l'eau ? Est-ce à budget constant ? Est-ce que c'est le Premier ministre maintenant qui fixe les programmes d'action des agences de l'eau ? J'aimerais avoir quelques éclaircissements s'agissant de ces 2 Md€. J'avoue que j'ai quelques inquiétudes.

Enfin, je regrette un peu que nous ne mettions pas suffisamment de moyens pour les réserves de substitution.

M. COUTURIER :

Je suis vice-président de Nantes Métropole. Ayant participé à différents travaux à l'échelon de la région des Pays de la Loire, j'ai bien vu la difficulté, qui était partagée, de monter un programme d'intervention avec des moyens réduits. Cela a été souligné par tout le monde. Il y a eu un très gros effort de fonctionnement démocratique de nos commissions qui est à mettre en valeur. Cela a permis d'arriver à une bonne gestion pour ces interventions dans le cadre des moyens qui nous ont été alloués.

J'ai bien noté également, au regard des demandes sur lesquelles nous étions sollicités, que les fiches-actions peuvent encore bouger dans un délai assez bref. L'agence a déjà reçu différentes demandes complémentaires. Tout ceci va être pris en compte. Il existe une notion d'évolution, de souplesse même si cela est bien cadré.

Ce qui me préoccupe, c'est que toutes les structures qui sont en charge d'organiser les contrats de territoire, les structures porteuses de Sage par exemple, ont des difficultés, en particulier les établissements publics territoriaux de bassin. Les Départements, de par les nouvelles lois, se retirent ou cherchent à se retirer progressivement du financement de ces structures. Finalement, ceux qui sont chargés de mettre en œuvre toute notre politique vont avoir des moyens en baisse. C'est pour cela qu'il y a déjà eu une première demande de sur-redevance.

Je partage tout à fait l'analyse que vous avez faite parce que j'étais dans le groupe de travail qui vous a fourni les éléments pour votre décision. Effectivement, c'est une réponse qui ne peut pas être définitive. Dans l'immédiat, il faut que l'agence regarde d'abord quels seraient les partenariats nouveaux possibles avec les EPTB. C'est localement, sur le terrain, que se mettent en œuvre les actions prévues dans ce programme.

Au final, pourquoi avons-nous autant de difficultés ? C'est bien parce que l'Etat, après avoir ponctionné les agences, a trouvé une nouvelle formule plus élégante qui consiste à limiter les recettes. Cela paraît très positif pour l'habitant qui va voir sa redevance baisser. Il y a toute une politique assez perverse en la matière qui réduit nos moyens alors que nous avons au départ un Sdage à mettre en œuvre et des masses d'eau dégradées.

Je suis bien concerné puisque le département de Loire-Atlantique ou le territoire du Sage que je préside a des masses d'eau en bon état de 3 %. La Vendée est à 1 ou 2 % selon les estimations. C'est catastrophique. Cela demande que des actions soient menées de manière plus pertinente. Nous sommes à l'estuaire s'agissant du réceptacle de tout le bassin de la Loire, donc les difficultés et les pressions sont très fortes.

J'estime que c'est une mauvaise façon de prendre en charge ces questions, sans oublier le changement climatique qui vient accroître nos difficultés pour avoir des masses d'eau en meilleur état. C'est un mauvais signal qui est envoyé aux collectivités locales par le biais des agences. Que va-t-on faire ? Nous nous posons la question.

Les aides de l'agence, ici et là, seront en diminution. Il nous a déjà été retiré 1 M€ d'avance pour l'eau potable. Les collectivités pour l'eau potable, l'assainissement et l'assainissement non collectif vont devoir financer davantage. Les Assises de l'eau pour l'instant ne m'ont pas rassuré sur le sujet. Les collectivités vont se poser la question : va-t-on remettre le prix de l'eau où il était auparavant, et donc, augmenter la part de la collectivité ?

Enfin, avec un budget réduit, nous devons aussi financer l'Agence française pour la biodiversité et l'ONCFS. Je m'associe aux propos précédents pour dénoncer les moyens organisationnels de l'agence qui sont encore en diminution.

Mme ROUSSET :

Je voudrais rappeler la difficulté que constitue le prix de l'eau et de l'assainissement pour les communes rurales de façon générale. Nous avons pris des engagements concernant les collectivités en ZRR. Je voudrais que nous évitions l'écueil des critères techniques ou financiers qui élimineraient ces communes des dispositifs alors que cela a été mis en œuvre exprès pour elles. En effet, certaines d'entre elles n'atteignent pas le prix minimal de 1,20 € le mètre cube parce qu'elles n'en avaient pas besoin à un moment donné.

Ensuite, je voudrais rappeler que certaines collectivités n'ont pas fait du raccordement public à outrance. Certains hameaux ne sont pas raccordés à des réseaux publics. Il existe des captages privés. Apparemment, ceux qui n'ont pas eu de DUP n'auraient pas d'aide de notre part, ce qui est un peu embêtant. Avec les problèmes climatiques annoncés, cela crée de véritables tensions sur certains secteurs.

M. CAUDAL :

Je me réjouis de l'unanimité qui est ressortie des différentes discussions. Une des conditions de la réussite de ce programme, cela va être la capacité des collectivités locales à dégager des autofinancements suffisants. L'EPCI auquel j'appartiens, au vu des premières simulations, doit augmenter de 20 % l'autofinancement si nous voulions maintenir notre programme d'investissement initial. Pour cela, il faudra augmenter les cotisations.

La deuxième option consiste à étaler les investissements dans le temps. Or, cela vient en contradiction avec les orientations qui nous sont données par les services de l'Etat au travers des PAOT nous indiquant qu'à tel horizon, tel objectif de bon état écologique doit être atteint. En l'occurrence, nous sommes en pleine contradiction entre ce programme qui est l'aboutissement d'une volonté collective et la réalité sur le terrain en termes de capacité des EPCI à dégager des autofinancements. Il y a là un véritable sujet d'inquiétude.

M. HERVOCHON :

Je rejoins la remarque de M. Couturier sur le travail considérable qui a été accompli sur le 11^e programme, avec une évolution par rapport aux projets qui nous ont été présentés au printemps.

Ensuite, je souhaite attirer votre attention sur l'absence de reconnaissance territoriale explicite du domaine estuarien. L'estuaire est une masse d'eau de transition très particulière, qui est fondamentale, identitaire même sur notre bassin Loire-Bretagne. Les orientations semblent conduire à des arrêts d'intervention de l'agence de l'eau pour les réseaux de connaissance et de communication sur ces territoires en dehors des contrats territoriaux. Je ne veux pas rentrer dans le détail. Toutefois, je me permettrais de vous transmettre les éléments.

Par ailleurs, je viens d'être interpellé par le Conservatoire du littoral qui est aussi très inquiet des orientations, notamment sur les enjeux d'acquisition de zones humides. Vous connaissez l'importance de ces ensembles naturels qui contribuent au bon état écologique. Je comprends le cadre : en dehors des contrats territoriaux, point de salut ! Il y aurait peut-être des méthodes qui soient un peu moins brutales pour pouvoir maintenir cette politique importante qui a d'ailleurs été évoquée dans les enjeux littoraux.

M. NOYAU :

Je partage une grande partie des propos des collègues qui m'ont précédé. Nous avons pris acte de la nouvelle note de cadrage. Nous sommes satisfaits. Nous avons participé à cette évolution. Pour moi, c'est un premier pas. L'objectif, c'est de remonter ce plafond mordant pour avoir un budget supplémentaire.

Cette évolution nous a permis d'augmenter quelques taux et de doter des lignes que nous avons ouvertes à 1 €. Cependant, les seuils sur certains financements et la baisse de certains taux vont certainement mettre à mal certaines actions prévues. Nous allons être très attentifs sur l'évolution.

A propos des 42,5 M€, il semble que 15 M€ viennent d'une nouvelle taxe sur les produits phytosanitaires. Cette taxe est fléchée en totalité sur la conversion à l'agriculture biologique. Cela nous pose un souci parce que l'agriculture biologique a des problèmes de protection des cultures. L'utilisation du cuivre va être proscrite au 1^{er} janvier 2019 par la Commission européenne. Ce dont nous avons besoin, c'est de la recherche pour tous, que tout le monde utilise moins de produits phytosanitaires, y compris le cuivre. Cela nécessite de l'argent.

M. ROUSSEAU :

L'établissement d'un programme de l'agence est toujours un événement important. C'est aussi l'occasion d'aller revisiter un certain nombre d'idées qui font que nous établissons des programmes.

Je voudrais souligner le fait que la situation qu'ont engendrée le plafond mordant et les transferts de moyens financiers nous a traumatisés. Je me souviens de l'émotion que nous avons, avec des menaces de ne pas voter le programme, presque des idées de démission. Je trouve que la démarche que nous avons eue par la suite était exemplaire.

D'un autre côté, nous avons pu ressortir un peu frustrés – ce fut un peu mon cas – du débat qui n'a pas pu avoir lieu puisque nous nous sommes focalisés sur la survie de notre institution. Le vote positif du programme s'inscrit d'ailleurs dans ce sens de la défense de l'institution.

Je rappellerais que l'institution « comité de bassin » ne s'est pas hissée de manière automatique au niveau actuel en termes d'échanges, d'écoute et de travail collectif. Il y a eu toute une période où cela n'existait pas. Cette remise en cause des agences aurait pu entraîner la perte de cette acquisition sociale importante qui fait que nous soyons capables de nous parler ouvertement, qui me permettrait par exemple de dire à mon ami M. Noyau que nous ne sommes pas opposés à sa proposition concernant les 15 M€ sur les produits phytosanitaires ; sauf que ce qui nous gêne un peu, c'est que le NODU a augmenté de 10 % à 12 % en l'espace d'une dizaine d'années. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les ministres à travers leur note Ecophyto. Cela n'empêche pas que nous allons continuer à échanger.

En effet, ce n'est pas terminé. Nous ferons probablement des propositions à propos des fameuses fiches.

M. GOUSSET :

M. le préfet, Mme la présidente, M. le président, MM. les directeurs, mesdames et messieurs, nous ne reviendrons pas sur les contributions imposées à l'agence par l'Etat, qui amputent son budget, donc sa capacité d'action de 40,5 M€ par an, ni sur l'application du plafond mordant qui contraint à réduire de 10 % les taux d'aide du 11^e programme.

Nous remercions vivement le président Burlot et tous les acteurs qui se sont mobilisés pour obtenir un relèvement du plafond mordant de 10 %.

Le collège « industrie » s'est beaucoup investi tout au long du processus d'élaboration du 11^e programme dans un esprit constructif. Toutefois, ce n'est qu'à la fin du long processus d'élaboration que nous pouvons en percevoir les traits marquants.

Quoique les travaux engagés par l'industrie aient un impact positif direct sur les milieux, ils ne seront plus financés qu'à hauteur de 30 % tandis que le taux d'aide maximal est de 70 %. Pourtant, l'ambition affichée était l'atteinte des objectifs du Sdage au travers des opérations les plus efficaces et les plus indispensables. Ce taux maximal sera globalement réservé aux études, à

l'animation et à la communication, secteurs qui se voient par ailleurs attribuer la plus grosse part de la capacité d'intervention supplémentaire de 42,5 M€ dégagés par rapport au 10^e programme.

Ce programme suit bien l'évolution de la société. Il délaisse la production au profit du service, l'action au profit de la communication. Nous y voyons une erreur d'orientation majeure au regard des cibles que sont l'atteinte des objectifs DCE et l'adaptation au changement climatique.

In fine, en notant la qualité des débats que nous avons eue en commission et la qualité des échanges avec les services de l'agence, le collège a donc décidé de s'opposer à ce 11^e programme malgré les pressions et les incompréhensions que – nous le savons – cette position va susciter. Nous considérons aujourd'hui fondamental de laisser s'exprimer le devoir d'alerte de l'industrie et des assimilés domestiques.

M. PÉLICOT :

M. le préfet, mesdames et messieurs, nous avons commencé, si mes souvenirs sont exacts, il y a à peu près 18 mois l'élaboration de ce 11^e programme. C'était l'époque où, avec un certain nombre de collègues présidents de comité de bassin, nous partions véritablement en guerre contre le diktat qui nous était imposé sur la réduction des moyens des agences pour mener à bien les objectifs qui étaient les nôtres et notamment le respect principal de la DCE. Nous avons d'ailleurs, à cette époque-là, sollicité l'ensemble des parlementaires et des élus de notre bassin mais également dans les autres bassins.

Je tiens à féliciter et à dire un grand merci à M. Burlot d'avoir poursuivi cette démarche auprès de mes anciens collègues présidents de bassin pour essayer justement d'obtenir ce que nous avons commencé à exiger. La démarche a été suivie d'effets puisqu'il a été mise en place une péréquation pour l'ensemble des bassins.

Cela étant, nous regrettons tous les prélèvements, le holdup et également la participation d'un service public qui est très lié à l'Etat au financement d'autres services de l'Etat. Je tiens d'ailleurs à remercier et à adresser mes félicitations à l'ensemble des collaborateurs du secrétariat technique de bassin, ceux de l'Etat comme ceux de l'agence, qui ont énormément travaillé sur ce sujet.

De prime abord, j'aurais plutôt tendance à dire que je suis contre ce processus de prélèvement. Cela étant, il ne faut pas se tromper de cible. Nous ne votons pas sur le contexte aujourd'hui, nous votons sur un programme qui a été élaboré après 60 heures de travail pour l'ensemble des délégués mais beaucoup plus pour le secrétariat technique de bassin.

Ce programme, vous l'avez jugé lors de la réunion du conseil d'administration du 20 septembre. Nous l'avons également jugé dans les différentes réunions de commission. Il avait été jugé équilibré et positif par l'ensemble des collègues. Même si dans le contexte, je serais plutôt défavorable, ne mélangeons pas les choses. Nous sommes sur un programme qui constitue un compromis pour l'ensemble des usagers et des collectivités. Nous devons respecter cela.

M. BOISNEAU :

A propos de ce 11^e programme, il s'agit de faire des compromis. La réduction des montants disponibles nous inquiète forcément. Heureusement qu'il y avait cette agence de l'eau et ce comité de bassin qui, depuis cinquante ans, ont permis d'améliorer considérablement certains paramètres de la qualité des eaux. Il faut le reconnaître même si cela nous paraît toujours insuffisant.

Par contre, pour les nouveaux facteurs d'altération tels que le changement climatique et les flux de matières dans les cours d'eau, il nous semble que la prise de conscience est parfois trop lente et que les dégradations nous arrivent dessus sans que nous ayons le temps de les corriger parce qu'il fallait faire l'unanimité.

Au sujet justement du changement climatique, je crois qu'il y a un consensus qui se dégage pour dire que c'est urgent. Par contre, ce qui m'inquiète, c'est cette réduction budgétaire. Au moment de la crise bancaire en 2007-2008, 1.000 milliards d'euros ont été injectés par l'Europe pour sauver les banques. Face au changement climatique, nous pouvons attendre des instances européennes et nationales qu'elles nous mettent des montants au moins équivalents pour sauver la biodiversité, l'eau et le climat. Sinon, je ne comprendrais pas sur quelle planète je vis, s'agissant de priorités absolues pour la survie de l'humanité.

Certes, nous sommes dans un budget contraint que nous pouvons déplorer. D'ailleurs, je suis le premier à le faire parce qu'avec mes collègues acteurs de terrain, nous nous demandons comment nous allons nous sortir de nos difficultés. Toutefois, j'appelle à un vote positif sur ce 11^e programme puisque malgré toute cette contrainte, tous ces obstacles que nous voyons venir, il faut avancer. Le compromis que nous avons trouvé me semble, avec les contraintes, le meilleur que nous pouvions dégager. Je vous remercie.

M. GUILLAUME :

J'ai une question très pratique : où pouvons-nous nous procurer la dernière version des fiches-actions ?

Ensuite, j'ai une interrogation de fond : ce 11^e programme va-t-il amener plus d'actions préventives par rapport au 10^e ? J'ai du mal à évaluer cela. Je pourrais rappeler les exemples d'Augsbourg, de Munich, de Lons-le-Saunier qui ont fait énormément de préventions et qui sont arrivés à des résultats très intéressants pour la reconquête de la qualité des masses d'eau. 1 € investi en préventif rapporte trois à huit fois plus que le curatif.

M. ALBERT :

Je laisserai le directeur, le président du comité de bassin ou le préfet répondre sur la reconnaissance du domaine estuarien.

Concernant la dernière question posée, nous avons prévu de faire un parallèle entre le 10^e et le 11^e programme au mois de novembre.

J'ai noté que M. Pélicot et M. Boisneau appellent à un vote positif.

M. Rousseau est le sage de cette assemblée, il fait les questions et les réponses ; je ne pense pas que son intervention amène à des réponses particulières.

A propos de la question de M. Doron sur la contribution au budget de l'Etat, nous pourrions faire en sorte que cela apparaisse au compte rendu.

Au sujet des seuils sur les petits projets, j'entends qu'il y ait quelques frustrations en la matière. Il peut y avoir, à un moment donné, des organisations et un besoin de réformer. Par ailleurs, les acteurs de terrain pourraient se rassembler pour mettre en œuvre des projets au-delà du seuil pour les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Il faudrait que nous réfléchissions à comment ces associations peuvent se concerter et arriver à être financées.

Concernant les normes évoquées par M. le sénateur en matière d'eau potable et d'assainissement, j'estime que nous apportons des réponses fortes dans ce 11^e programme en termes d'assainissement, notamment sur les réseaux et les rénovations de station. Puis, des annonces ont été faites au moment des assises de l'eau sur un montant de 1,5 Md€ pour le renouvellement des canalisations sur notre territoire, ce qui, ramené à nos 2 M€ sur six ans, semble démesuré.

Avant cela, il faut passer par des études patrimoniales. J'entends les services de l'Etat dire qu'il faut absolument renouveler 1 % du réseau. Moi, j'estime qu'il faut remplacer le réseau où il a besoin d'être remplacé. Cette aide apportée aux collectivités pour avoir une connaissance de leur patrimoine est bien inscrite au 11^e programme.

S'agissant des moyens mis dans les réserves de substitution, nous attendons les préconisations des deuxièmes Assises de l'eau dans ce domaine. Ce programme n'est pas figé pour six ans. Nous aurons automatiquement des révisions et des adaptations à un moment ou à un autre. Nous aurons à en reparler. Cependant, il y aurait des pistes avec la Caisse des dépôts et consignations sur des financements de longue durée.

Enfin, l'agence ne peut pas tout faire. Les collectivités doivent prendre leur part. J'entends dire dans les communautés de communes qu'il faudrait augmenter de 20 % le prix minimum de l'eau pour permettre aux collectivités de renouveler leurs réseaux. Les élections auront lieu en 2020. Certains ont le choix entre faire une station d'épuration ou faire une belle salle omnisports pour avoir une belle inauguration qui va porter ses fruits en 2020. Il faut se poser la question de la politique de l'eau.

Mme GALLIEN :

Faire de la politique, c'est choisir. Je sens un déclic chez les élus locaux. En tout cas, certains préfets de département saisissent cet enjeu fort qu'est le réchauffement climatique. Les arrêtés de sécheresse nous tombent dessus successivement ou simultanément, que nous soyons en amont, en Loire moyenne ou en Bretagne.

En tant que responsable public, il faut que nous nous posions la question du juste prix de l'eau. Cela pourrait ne pas être politiquement correct de dire qu'il faut augmenter le prix de l'eau. Nous avons souhaité dans ce projet de 11^e programme que pour obtenir les financements de l'agence, il fallait fixer le prix de l'eau à 1 € le mètre cube en 2019 et à 1,20 € en 2024, et pour les eaux usées, à 0,85 € en 2019 et à 1,20 € en 2024.

Il faut arrêter de dire aux citoyens que l'eau est gratuite. L'eau est une ressource rare et vitale. Ce sont des choix politiques à faire. L'agence met un bonus aux départements ou aux régions qui s'impliquent dans la préservation, en quantité et en qualité, de la ressource en eau que nous avons encore la chance d'avoir et qui est un bien commun. Cela incite à la coresponsabilité. Il faut dire ce message même si politiquement, ce n'est pas évident.

Par ailleurs, ce ne sont pas non plus des seuils extraordinaires au regard de ce que nous payons pour d'autres dépenses moins essentielles dans la vie de tous les jours.

M. ALBERT :

Les industriels ont fait le choix de ne pas voter aujourd'hui ce programme. Je peux l'entendre au sens de la démocratie. Néanmoins, je me pose des questions. Nous étions devant des commissions. Nous étions devant le conseil d'administration. Nous avons eu des votes favorables et même à l'unanimité du conseil d'administration. Les derniers événements font que vous avez choisi de voter contre.

En revanche, je ne peux pas entendre vos propos au sujet des études, de l'animation, de la formation, etc. Certaines collectivités ont leurs budgets rétrogradés aujourd'hui. Si tout le monde considérait que nous n'en mettions pas assez et ne votait pas le programme, que ferons-nous début janvier au regard de collectivités ou d'autres porteurs de projets qui nous sollicitent ?

Il faut avancer pour que la roue tourne et que nos crédits soient utilisés. De toute façon, il s'agit d'un programme qui n'est pas figé. Je regrette ce vote qui aurait pu être à la limite une abstention. Nous devons évoluer dans nos démarches vis-à-vis du programme. Nous devons également apporter à l'extérieur une politique de l'eau qui soit opérationnelle dans l'immédiat, dès le mois de janvier. Si nous ne votions pas ce programme, nous nous en mordrions les doigts, notamment vis-à-vis de l'atterrissage du 10^e programme que je présenterai à la commission du 18 octobre.

M. le président :

Encore une fois, merci mes chers collègues. Nous pouvons les applaudir.

[Applaudissements]

M. le président :

Je vous propose que le vote soit accompagné de deux ou trois points, avec l'accord du bureau. Un premier point consiste à regretter le plafond mordant. L'eau paie l'eau. Cela a été dit, je n'y reviens pas, ce sera dans l'attendu de notre délibération.

Ensuite, deuxième point important, j'ai proposé à Mme la présidente du conseil d'administration et à M. le directeur de l'agence d'avoir un point annuel sur l'avancement de notre programme. Il s'agit de faire en sorte qu'en mars, le comité de bassin puisse avoir un état des dépenses par ligne, de manière à suivre et à adapter nos programmes d'intervention en fonction des lois de finances. Les choses évoluent très vite. Nous en étions tous d'accord. Il faut que nous soyons dans la souplesse et dans l'adaptation. Nous aurons cela, au-delà d'une revoyure à trois ans. Nous avons une ambition collective, commune et partagée.

En troisième point, puisque nos redevances vont payer en partie la biodiversité (plus de 40 M€ par an), nous avons proposé au directeur de l'AFB de venir au prochain comité de bassin pour nous

expliquer le fonctionnement de l'AFB. Nous demanderons à ce qu'il y ait un bilan annuel des actions.

Par ailleurs, le Gouvernement accompagne, dans le cadre de la première phase des Assises, un engagement de la Banque des territoires à nos côtés. Je propose que nous rencontrions assez rapidement la Banque des territoires. Il faudrait profiter de l'ingénierie de l'agence pour avoir une instruction conjointe des dossiers. Nous n'allons pas multiplier les financements et les instructions. Il faut aussi que nous optimisions nos moyens. Il y aurait un travail à mener entre les agences de l'eau et la Banque des territoires à ce sujet.

Je souhaite que le programme soit voté, quoique je ne doute pas de l'issue. Le 15 octobre, nous rencontrerons le ministre François de Rugy à Paris en présence des directeurs d'agences et des présidents de comités de bassin. Nous allons redire un certain nombre de choses. Ce sera le lieu pour s'exprimer.

Nous avons la chance en France d'avoir une politique dédiée à l'eau. Nous avons également des moyens dédiés même s'ils ont été un peu ponctionnés. En même temps, n'oublions pas d'où nous venons. A un moment donné, nous nous sommes demandé si les comités de bassin et les agences de l'eau n'allaient tout simplement pas être supprimés et Bercy aurait géré notre argent. C'est aussi ce que nous défendons à travers ce vote.

Je voudrais dire aux industriels que je peux comprendre un certain nombre de leurs arguments. Cependant, ce vote qui va être exprimé tout à l'heure représente aussi cette capacité que nous avons tous à trouver du consensus. C'est la force de la participation. C'est la force de la démocratie participative. N'oublions pas cela. C'est le modèle que nous nous défendons. Imaginez un instant que ces choix que nous faisons aujourd'hui soient décidés seulement par Bercy. Ce ne serait pas le même atterrissage.

Il faut sortir d'une politique de guichet pour une politique de projet. Nous avons des objectifs DCE qui sont forts. Je sais que c'est pris en compte partout sur le bassin. Je vois la prise de conscience, les efforts et les stratégies qui se mettent en place dans les territoires. C'est essentiel. Cela ne va pas être facile.

Le débat sur la deuxième phase des Assises de l'eau sur le grand cycle est déterminant. L'eau devient un moteur du développement local. Sans eau en quantité et en qualité, rien n'est plus possible. Par conséquent, nous devons être à la hauteur de ces engagements. Il faut aussi que nous, agence de l'eau, fassions confiance aux organisations territoriales. Nous avons rencontré les présidents de commission locale de l'eau aux assises nationales. Ils font un travail absolument remarquable. Ils attendent beaucoup de la cohérence de nos politiques publiques. En l'occurrence, nous avons un effort très important à faire.

J'ai proposé que M. Falcone puisse assez rapidement, en tant que préfet coordonnateur, rencontrer les collègues des régions et les grands donneurs d'ordre sur l'eau dans le bassin pour que nous imaginions ensemble des stratégies. La révision du Sdage arrive, de même que la révision de la PAC qui est tout aussi importante. Il faut que nous soyons de plus en plus cohérents. Mes chers amis, je vous invite à voter ce programme.

M. FALCONE :

En matière budgétaire, ce ne serait pas normal, et lâche à la limite, de ne pas voter le programme. Grâce à la mobilisation de tous, vous avez pu arriver à un équilibre budgétaire et financier un peu plus convenable, si j'ose dire, par rapport aux premières craintes qui légitimement avaient vu le jour dans cette instance.

Cela dit, on peut se lamenter, on peut pleurer encore pendant longtemps, l'essentiel, c'est que nous puissions garder le cap tous ensemble. Nous avons une responsabilité collective aujourd'hui, c'est de pouvoir émettre un avis sur ce programme qui va décider de l'action même si ce serait modulable d'ici quelques années. En effet, rien n'est gravé dans le marbre.

Vous l'avez tous rappelé, les industriels, les agriculteurs, les conchyliculteurs et les collectivités locales attendent de notre part un cadre ; eux aussi, au quotidien, sont confrontés aux problématiques de l'eau. Nous avons la responsabilité collective de pouvoir confirmer le travail qui a été fait en commission tout au long de ces derniers mois pour arriver à ce document qui nous est proposé aujourd'hui, auquel l'Etat adhère totalement.

Ce qui fait la force de ce comité de bassin, c'est la confrontation des idées, la recherche d'une synthèse et d'un consensus. Nous avons ce parlement justement pour éviter que chacun travaille de son côté pour sa profession et pour son secteur d'activité. Le résultat de ce projet de programme, c'est justement cette synthèse. C'est tout à votre honneur de l'avoir rédigé ainsi et d'être arrivé à ce point de convergence.

Je regrette la position du collège des industriels. Je pense qu'il faut adhérer à ce programme qui va entraîner la confiance de nos interlocuteurs, et encore une fois, montrer que cette instance a une vision et peut la mettre en œuvre. En effet, un grand nombre de personnes attendent la déclinaison de ce programme au quotidien.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024 – Avis conforme sur les redevances et le 11^e programme d'intervention.*
- **Adoptée à la majorité (133 voix pour, 22 voix contre, 6 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-13 du 4 octobre 2018.

M. le président :

Je félicite Sandrine Reverchon et remercie toute son équipe pour le travail réalisé.

[Applaudissements]

M. le président :

Nous vous proposons, avec M. Albert, de travailler lors du prochain comité de bassin sur le passage du 10^e au 11^e programme. Un certain nombre de dossiers sont restés en souffrance compte tenu de la situation. Cela nous permettra de vous donner un maximum d'informations à ce sujet, puis de traiter les dossiers en difficulté.

Point n°5 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

« L'ordre du jour de la réunion du 21 septembre était consacré à l'examen :

- de deux projets de programme d'action de prévention des inondations (PAPI) au stade d'intention sur la communauté de communes du Pays fousnantais et sur Clermont Auvergne Métropole ;*
- du projet de délibération concernant l'addendum de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la sélection des territoires à risque important d'inondation du bassin ;*
- d'un point sur la GEMAPI à l'échelle du bassin.*

Un point sur l'avancement du Plan Loire a été repoussé à une commission ultérieure.

Le premier dossier à l'ordre du jour de la CIPL concernait le projet de PAPI d'intention du littoral Sud Finistère porté par la communauté de communes du Pays fousnantais.

Le président de la communauté de communes a déposé un projet de PAPI d'intention le 25 mai 2018. Le montant est estimé à 1.174.269 € HT sur une période de trois ans (mars 2019-mars 2022). La part financée par l'Etat est estimée à 601.270 € HT, soit environ 51 % du montant total.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la sous-stratégie locale pour sa partie littorale du TRI de Quimper littoral Sud Finistère ; celle-ci a reçu un avis favorable de la CIPL le 14 juin 2017.

Le territoire du PAPI comporte les 12 communes sur le périmètre littoral du TRI, correspondant à un total d'environ 7 500 habitants permanents touchés par l'aléa de submersion marine pour le scénario extrême.

Après l'exposé des avis des services de l'Etat et une séquence de questions-réponses avec le porteur, la commission a donné un avis favorable à l'unanimité moins une abstention au projet de délibération soumis au comité de bassin pour la labellisation du PAPI d'intention littoral Sud Finistère, avec les recommandations suivantes :

- *action n°1.1 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi géomorphologique du littoral : étendre l'étude aux digues classées de Kermor et de Ster Kerdour qui peuvent être intégrées chacune à un système d'endiguement fermé par des cordons dunaires ;*
- *action n°7.3 relative à l'étude d'une solution de protection de Combrit-Île-Tudy :*
 - *prendre en compte l'ensemble des alternatives envisageables pour ce secteur, y compris un éventuel repli stratégique progressif des enjeux exposés ;*
 - *mettre à jour l'analyse coût-bénéfice existante ;*
 - *définir une solution partagée, définitive, opérationnelle et respectueuse de l'environnement et du paysage ;*
- *inclure systématiquement dans les études susceptibles de déboucher sur la réalisation future de travaux une analyse des impacts environnementaux potentiels de ces derniers ainsi que des solutions pour éviter, réduire ou/et compenser ces impacts ; compléter les futures études de maîtrise d'œuvre par l'élaboration des différents dossiers de déclaration et d'autorisation loi sur l'eau ;*
- *dans le cadre de l'animation du PAPI et durant la durée du PAPI, procéder à une synthèse des actes d'urbanisme délivrés dans les zones à risques en particulier des PPRL afin d'assurer un suivi des dispositions prises pour garantir la réduction de la vulnérabilité.*

Il a été rappelé par ailleurs les points suivants :

- *Action n°2.1 relative à la déclinaison de l'alerte vigilance vagues-submersion (VVS) à l'échelle locale : la surveillance en toutes circonstances des digues classées incombe réglementairement au gestionnaire de l'ouvrage. Il en est de même pour le relevé post-tempêtes des dégradations. Par conséquent, les gestionnaires de digues classées doivent être associés à cette action.*
- *Le versement du solde des subventions de l'Etat est conditionné au respect des dispositions de l'instruction du gouvernement du 14 janvier 2015.*
- *Les études relatives aux ouvrages de gestion des écoulements et à la gestion des ouvrages de protection doivent être menées par un organisme disposant d'un agrément pour l'intervention sur la sécurité des ouvrages hydrauliques.*
- *Les dossiers de demande d'autorisation de systèmes d'endiguement existants déposés le 31 décembre 2019 au plus tard bénéficient d'une procédure "allégée" ; ceux déposés après cette date sont soumis à une procédure "complète".*
- *Les travaux dans les sites classés sont soumis à autorisation spéciale en application des dispositions de l'article L. 341-10 du Code de l'environnement.*
- *Les futures études de maîtrise d'œuvre pourraient être utilement complétées par l'élaboration des différents dossiers de déclaration et d'autorisation loi sur l'eau. »*

Mme ANTON :

Je remercie chaleureusement M. Gandrieau d'avoir assuré l'intérim de la présidence à cette réunion de la CIPL à laquelle je n'ai pas pu participer, ayant été en déplacement. Face au dérèglement climatique, nous allons avoir une accentuation des phénomènes extrêmes, donc plus de submersions marines, d'inondations fluviales, de phénomènes de ruissellement et de remontées de nappe. En l'occurrence, la commission est entièrement dans son rôle. Il existe des

volets de prévention, d'amélioration de la culture du risque, de résilience et d'adaptation à travers l'aménagement de notre territoire.

M. LOSTANLEN :

A la page 151, j'ai relevé une recommandation qui préférerait la solution de digue rétro littorale perpendiculaire aux cordons dunaires à une digue parallèle. Ce serait assez problématique au regard de la législation actuelle puisque cela risque de tomber sur des propriétés du Conservatoire du littoral. Une digue perpendiculaire ne protégerait que quelques maisons alors que la digue implantée sur le terrain du Conservatoire aurait une dimension beaucoup plus large.

M. CHASSANDE :

Je ne pense pas que nous puissions rentrer dans le détail d'une disposition spécifique. Une recommandation, ce n'est pas une réserve. Cela veut dire qu'il est recommandé d'analyser cette proposition, puis d'étayer la réponse qui sera apportée. Une recommandation n'est pas une obligation de prise en compte. L'analyse fine doit se faire mais pas dans le cadre de ce comité de bassin.

M. GANDRIEAU :

Ce n'est qu'un PAPI d'intention. Si je ne m'abuse, il y a un PAPI complet qui va être déposé. C'est bien dans ce cadre que les discussions peuvent avoir lieu avec les services de l'Etat.

M. le président :

Je propose que nous passions au vote.

- *PAPI d'intention littoral Sud Finistère – Porteur de projet : communauté de communes du Pays fouesnantais.*
- **Adoptée à la majorité (142 voix pour, 3 voix contre, 2 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-14 du 4 octobre 2018.

M. GANDRIEAU :

Le second point de l'ordre du jour concernait le projet de PAPI d'intention de l'agglomération clermontoise, porté par Clermont Auvergne Métropole.

Le président de Clermont Auvergne Métropole a déposé un projet de PAPI d'intention le 23 mai 2018. Le montant est estimé à 851.000 € HT sur une période de trois ans (2019-2021). La part financée par l'Etat est estimée à 208 780 € HT, soit environ 25 % du montant total.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la sous-stratégie locale de l'agglomération clermontoise du TRI de Clermont-Ferrand-Riom ; celle-ci a reçu un avis favorable de la CIPL le 16 septembre 2016 et a été approuvée le 9 janvier 2017.

Le territoire du PAPI comporte les 20 communes sur le périmètre de la SLGRI du territoire de l'agglomération de Clermont-Ferrand, correspondant à un total d'environ 52.000 habitants permanents touchés par les crues exceptionnelles et à cinétique rapide des affluents de l'Allier.

Après l'exposé des avis des services de l'Etat et une séquence de questions-réponses avec le porteur, la commission a donné un avis favorable à l'unanimité moins une abstention au projet de délibération soumis au comité de bassin pour la labellisation du PAPI d'intention de l'agglomération clermontoise, avec les réserves suivantes à lever avant la signature de la convention de Papi :

- *que soit revu le montant de la subvention de l'animation par le BOP 181, en prenant en compte le plafonnement à 24 k€ par an, soit 40 % d'un montant des rémunérations inférieur ou égal à 60 k€ par an ;*
- *que soit retirée de l'enveloppe de financement par le FPRNM la subvention demandée pour la FA III-3 : réalisation d'exercices de gestion de crise ;*

- que la FA VI-1 soit complétée par :
 - le recensement et le diagnostic des ouvrages jouant un rôle pour la gestion des inondations ;
 - la recherche de possibilités d'aménagement pour lutter contre des crues d'occurrence plus rare que la décennale (jusqu'à la centennale) ; le montant de cette action devra être revu en conséquence.

En outre, la CIPL suggère de recommander au porteur de projet :

- au regard du nombre de bâtiments d'éducation recensés dans l'enveloppe de crue de référence du PPRNPI, d'envisager les possibilités de déploiement d'une campagne de sensibilisation auprès des scolaires ; cette campagne pourra être mutualisée avec l'action menée par Riom Limagne et Volcans ;
- de poursuivre le travail en collaboration avec le pôle « prévision des crues Allier » de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des réflexions visant à équiper le territoire d'un système d'alerte local ; le pôle « prévision des crues Allier » devra par ailleurs être consulté dans le cadre de la pose des repères de crues ;
- de veiller à la définition des modalités de mutualisation avec Riom Limagne et Volcans tout au long du déploiement de la stratégie de surveillance des cours d'eau et d'alerte ;
- de veiller à organiser l'alerte et la gestion de crise (PICS) en bonne articulation avec les réflexions menées sur la mise en place du système d'alerte local et en prenant en compte l'efficacité des aménagements hydrauliques existants ou en projet, les résultats de l'étude de vulnérabilité sur les réseaux et la gestion des déchets post-crise ;
- d'accompagner les établissements ciblés (ERP, activités économiques) à la réalisation de leur autodiagnostic pour un déploiement réellement efficient de la campagne de réduction de la vulnérabilité ;
- d'explorer les possibilités d'étendre la campagne de réduction de la vulnérabilité à l'habitat privé une fois le scénario d'aménagement finalisé et les zones protégées identifiées, à déployer dans le cadre du PAPI complet. »

Nous avons beaucoup apprécié la présentation de ce PAPI d'intention qui a connu un véritable changement. En effet, la présentation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation était, à notre avis, très limite et hors sujet. Il y a une vraie prise de conscience sur le territoire. En plus, ce sont des cours d'eau qui ne paraissent pratiquement plus parce qu'ils sont tous canalisés.

M. le président :

Nous ne réussissons cette politique de l'eau que si nous avons des territoires et des acteurs mobilisés. Nous passons au vote.

- *PAPI d'intention de l'agglomération clermontoise – Porteur de projet : Clermont Auvergne Métropole.*
- **Adoptée à la majorité (139 voix pour, 4 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-15 du 4 octobre 2018.

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES RISQUES D'INONDATION ET SÉLECTION DES TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION

Point n°6 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

« Le troisième dossier à l'ordre du jour de la CIPL concernait le projet d'avis du comité de bassin avant l'arrêté par le préfet coordonnateur de bassin de l'addendum à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) et de la liste de territoires à risque important (TRI).

Ces éléments avaient été rapportés par Mme Anton lors du dernier comité de bassin le 5 juillet.

L'addendum de l'EPRI de 2011 complète la connaissance des événements marquants sur le bassin. La synthèse de ces événements sera intégrée dans la base de données historiques sur les inondations (BDHI – www.bdhi.fr).

L'ambition de ce site est de poursuivre la dynamique engagée dans le cadre du premier cycle en consolidant les acquis et en veillant à une appropriation des connaissances acquises par les acteurs locaux.

Cet addendum permet notamment d'intégrer les événements historiques marquants intervenus après 2011 et d'éventuels autres éléments de connaissance acquis depuis 2011.

La liste des TRI est modifiée par le nouveau TRI de Roanne, par l'extension du TRI de Châtelleraut à l'aire urbaine de Poitiers, par le transfert des communes d'Yves et Châtelailon-Plage du TRI littoral charentais maritime vers le TRI La Rochelle-Île de Ré.

Ces deux documents sont arrêtés par le préfet coordonnateur de bassin après avis de la commission administrative de bassin, des préfets qui ont rendu un avis favorable, puis du comité de bassin.

Les membres de la CIPL ont donné un avis favorable au projet de délibération qui est soumis au comité de bassin sur ces deux documents. Cet avis n'est pas requis par le Code de l'environnement mais permet de concrétiser la bonne association du comité de bassin aux travaux menés par l'Etat au titre de la directive inondations. Il en fut de même pour le premier cycle en 2012 et 2013.

L'addendum de l'EPRI et la liste des TRI du bassin Loire-Bretagne arrêtés seront mis à la consultation du public afin de recueillir leurs observations du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019. »

M. CHASSANDE :

L'option que nous avons prise sur le deuxième cycle de la directive « inondations », c'est plutôt de jouer la carte d'une certaine continuité. En effet, il existe des sujets d'appropriation qui font qu'il vaut mieux ne pas trop changer les choses trop souvent. Les consignes que nous avons données, c'est vraiment un maximum de stabilité. Concernant l'évaluation du risque, comme il y a des événements que nous n'avons pas intégrés, notamment les plus récents, il faut le faire. Pour le

reste, nous y touchons le moins possible. Sur les TRI, nous avons également donné comme consigne le maximum de stabilité.

Pour autant, pour les quelques cas sur lesquels il y avait de véritables bonnes raisons de faire évoluer les TRI, nous étions ouverts à le faire. Nous avons intégré ce qui nous est remonté des préfets de département. Néanmoins, l'état d'esprit, c'était vraiment de jouer la stabilité et l'appropriation progressive de ces nouveautés qui sont assez compliquées. La stabilité est plutôt une bonne chose.

Mme ROUFFET-PINON :

Je voudrais signaler un oubli très important concernant les crues du Cher, en particulier celle de 1960. J'ai bien lu avec attention la directive « inondations ». Je suis étonnée que la crue du Cher de 1960, qui avait fait beaucoup de dégâts, n'ait pas été mentionnée. Il y a eu une crue de la Creuse en 1958, puis une autre en 1960. Cette année-là, il y a eu également une crue du Cher très importante. Je mets à votre disposition des photos du journal *La Montagne* qui me les a cédées.

Puis, je sais que Montluçon Communauté projette de mener des travaux sur le Cher dans le cadre de l'aménagement de la ville de Montluçon. Apparemment, ce n'est pas pris en compte. Il est certain que nous allons avoir des problèmes. Je serai à la prochaine réunion. En même temps, je suis tout à fait d'accord avec Mme Anton qu'il faut faire de la prévention et de la résilience au regard du changement climatique.

M. LOSTANLEN :

La période de consultation des collectivités de notre département, qui est de quatre mois, nous paraît un peu courte si nous voulons vraiment mettre en débat le sujet. Une consultation jusqu'à fin avril serait plus pertinente.

M. CHASSANDE :

Nous ne sommes pas obligés de recueillir l'avis du comité de bassin mais nous avons choisi de le faire pour vous associer au maximum, ce qui est une excellente chose. Nous avons pris l'option de mener ensemble, de manière totalement synchrone, les processus directive-cadre sur l'eau/Sdage et les processus PGRI/directive « inondations ». Tout le calendrier est calé de manière cohérente avec les processus. Si nous modifions le calendrier, cela poserait la question globale de l'articulation avec les processus DCE. Je suis très réservé là-dessus. Certes, nous pouvons regarder mais en tout cas, il y a cette contrainte à prendre en compte.

M. GANDRIEAU :

Le TRI de Montluçon existe. D'ailleurs, j'y ai vu la crue de 1960. Je suppose qu'un état des lieux a été fait à l'intérieur de ce TRI. Il se peut que ce ne soit pas complet. Je n'ai pas eu le temps de regarder complètement. C'est exhaustif. Des ajouts pourraient être envisagés. Un PAPI serait même en cours.

M. le président :

Je rappelle que le vote précédent était favorable pour le PAPI. Vous avez vu les résultats.

M. CHASSANDE :

Nous débattons aujourd'hui de la liste des TRI. En l'occurrence, il n'y a pas de sujet parce que Montluçon est en TRI. Ensuite, il y a l'évaluation préalable qui est un document très global sur la prise en compte du risque. Puis, une fois en TRI, se pose la question de ce que l'on met dans sa stratégie locale de gestion du risque d'inondation, dans son PAPI d'intention et dans son PAPI. Ce sujet ne se gère pas ici mais dans les instances locales. Par conséquent, c'est déconnecté des questions qui sont posées aujourd'hui. C'est important de prendre en compte votre remarque mais cela renvoie plutôt aux débats locaux et éventuellement au processus de validation du PAPI quand il y en aura un. Toutefois, cela n'a pas d'interférence directe avec les questions posées que nous votons à cet instant.

M. GANDRIEAU :

Je rappelle que la liste des TRI est établie par le préfet coordonnateur après consultation des préfets départementaux. Nous n'avons pas du tout la main.

Mme ROUSSET :

Comment fait-on pour faire apparaître dans l'avis les questions de l'assemblée, notamment l'intervention de madame, puis celle de monsieur sur la consultation ?

M. le président :

Ce sera précisé dans le compte rendu. Nous allons voter.

- *Evaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) et liste des territoires à risque important d'inondation (TRI).*
- **Adoptée à la majorité (142 voix pour, 6 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-16 du 4 octobre 2018.

M. GANDRIEAU :

« Le quatrième dossier à l'ordre du jour de la CIPL concernait un point sur la GEMAPI présenté par le délégué de bassin. Il a permis aux membres de la commission d'échanger et de mettre en commun leurs connaissances de cette nouvelle compétence pas toujours aisée à appréhender. »

Je constate un vrai décalage entre les élus qui mettent en place la GEMAPI sur le territoire et d'autres qui arrivent et qui découvrent cette complexité. Certains citoyens ne retiennent que la taxe. Il y a beaucoup d'explications à donner sur le territoire. Je l'ai fait sur le mien. J'ai énormément parlé de gestion des milieux aquatiques et d'atteinte du bon état. Un grand nombre de gens ont fini par comprendre l'utilité de cette taxe.

M. DE LESPINAY :

Dans mon secteur, on pense beaucoup plus PI que GEMA, c'est-à-dire que la prévention des éventuels risques d'inondation prend le pas sur la gestion des milieux aquatiques. Cela me dérange un peu. En revanche, je suis tout à fait d'accord en ce qui concerne la gouvernance et le contenant. C'est le contenu maintenant qu'il faudrait voir d'un peu plus près.

M. le président :

Claude Miqueu avait fait une proposition au conseil national de l'eau. Les collectivités territoriales dédient des budgets à la formation des élus, avec des dotations assez importantes. Nous allons arriver au renouvellement des assemblées. Vous avez vu la complexité du domaine de l'eau. Nous, ici, sommes des initiés. Imaginez quand cela atterrit dans les territoires où ils n'ont ni l'habitude, ni l'aisance que nous avons autour de toutes ces questions. Je pense que l'agence de l'eau, M. le directeur, pourrait travailler sur des cycles de formation des équipes municipales futures, avec les moyens dédiés à la formation. J'ai trouvé que la proposition était très intéressante.

La séance est levée à 13h00.

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 4 octobre 2018

(à 10h00 au Centre de conférences d'Orléans)

Etat et établissements publics

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BAUDOT Christian		
A	Mme BERTRAND Julie R. par M. Pierre JALLIFFIER	SIGNÉ	
P	M. BERTRAND Patrick	SIGNÉ	M. BOILEAU Fabien Mme GOMEZ Frédérique
A	M. BOILEAU Fabien		
P	Mme BONNEVILLE Annick	SIGNÉ	M. CHALUS Jean-Pierre Mme KLEIN Nicole
A	M. BOUILLON Stéphane		
A	Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ	SIGNÉ	M. DE CADEVILLE Olivier
A	Mme CASTELNOT Chantal		
A	M. CHALUS Jean-Pierre		
P	M. CHASSANDE Christophe	SIGNÉ	M. BAUDOT Christian
A	Mme CHATELAIS Edith R. par Mme Claire DEVAUX-ROS	SIGNÉ	M. GRELICHE Patrice M. MIRMAND Christophe
A	M. DE CADEVILLE Olivier		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. DUCOS Yves	SIGNÉ	
P	M. FALCONE Jean-Marc	SIGNÉ	M. SCHMELTZ Bernard
P	M. FERREIRA Patrick	SIGNÉ	M. VINCENT Patrick M. MORDACQ Frank
P	M. GAILLET Jean-Roch	SIGNÉ	M. STOUMBOFF Michel
A	Mme GAUTHIER Odile R. par M. Jérôme GUEVEL	SIGNÉ	
A	Mme GOMEZ Frédérique		
A	M. GRELICHE Patrice		
A	Mme HIRTZIG Sylvie R. par M. Dieudonné DONDASSÉ	SIGNÉ	M. PUYRAZAT Michel
A	Mme KLEIN Nicole		
A	M. LALLEMENT Didier R. par Mme Annie RAMES	SIGNÉ	Mme MEDARD Alice-Anne
P	M. LEIBREICH Johann	SIGNÉ	
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
A	M. LOZIER Jean-Louis		
A	Mme MEDARD Alice-Anne		
A	M. MIRMAND Christophe		
A	M. MORDACQ Frank		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. NAVEZ Marc		
A	Mme NOARS Françoise R. par Mme Sandrine COULAUD	SIGNÉ	M. BOUILLON Stéphane M. LESTOILLE Jean-Pierre
A	M. PUYRAZAT Michel		
A	M. SCHMELTZ Bernard		
P	M. SELLIER Guillaume	SIGNÉ	M. NAVEZ Marc M. LOZIER Jean-Louis
A	M. SPECQ Bertrand R. par M. Frédéric WICKER	SIGNÉ	
A	M. STOUMBOFF Michel		
A	M. TOULHOAT Pierre		
A	M. VINCENT Patrick		
A	Mme WILS-MOREL Christine		

NOMBRE DE VOTANTS	
TOTAL	35

Présents : 17
Dont représentés : 8
Pouvoirs : 18
Absents : 21

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 4 octobre 2018

(à 10h00 au Centre de conférences d'Orléans)

Parlementaires et collectivités territoriales

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. FAVREAU Gilbert
P	Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	
A	Mme AUCONIE Sophie		
P	Mme BARREAU Cécile	SIGNÉ	
P	M. BEAUJANEAU Gilbert	SIGNÉ	
P	M. BERGER Jean-Pierre	SIGNÉ	
P	M. BOCK François	SIGNÉ	
A	M. BODARD Philippe		
A	M. BOIGARD Fabrice		
P	M. BOISNEAU Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. BONNET Maurice	SIGNÉ	
P	M. BONNIN Philippe	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BOTHOREL Eric		
A	M. BOUDELIER Laurent		
P	M. BOUJLILAT Hicham	SIGNÉ	
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	M. FERRAND Emmanuel M. SAUVADE Bernard
P	M. CAUDAL Claude	SIGNÉ	
P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	
P	M. CHOLLET Fabrice	SIGNÉ	M. LECHAUVE Michel
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	Mme LE FAOU Lénaïck (collège usagers)
P	M. COUTURIER Jacques	SIGNÉ	
A	M. COZIC Thierry		
A	M. CROCQ André		
P	M. DAMIENS Jean-Bernard	SIGNÉ	
P	M. DEMOIS Jean-Louis	SIGNÉ	
P	M. DOUCET Claude	SIGNÉ	
P	M. DRAPEAU Jean-Luc	SIGNÉ	
A	M. FAUCHEUX Benoît		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. FAUVEL Auguste	SIGNÉ	
A	M. FAVREAU Gilbert		
A	M. FERRAND Emmanuel		
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	M. BOIGARD Fabrice
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
A	M. GERAULT Laurent		
A	M. GIBEY Jean-Marc		
P	M. GRIMPRET Christian	SIGNÉ	
P	M. GROSJEAN Francis	SIGNÉ	
P	M. HERVE Marc	SIGNÉ	M. CROCQ André
P	M. HERVOCHON Freddy	SIGNÉ	Mme LARDY Brigitte M. GIBEY Jean-Marc
P	Mme JODAR Christiane	SIGNÉ	
A	Mme LARDY Brigitte		
A	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette		
A	M. LE GOFF Roger		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme LE QUER Marie-Christine		
P	Mme LE SAULNIER Brigitte	SIGNÉ	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette M. BOTHOREL Eric
A	M. LE TARNEC Jacques		
A	M. LECHAUVE Michel		
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
P	M. LOSTANLEN Georges	SIGNÉ	
A	M. LUCAUD Laurent		
A	M. MARCELLOT René		
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	Mme LE QUER Marie-Christine M. GERAULT Laurent
A	Mme MICHENOT Solène		
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	M. LUCAUD Laurent M. FAUCHEUX Benoît
P	M. PELICOT Joël	SIGNÉ	M. REZÉ Jean-Pierre M. LE TARNEC Jacques
P	M. PERROCHON Serge	SIGNÉ	
P	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	Mme AUCONIE Sophie
A	M. PRORIOU Jean		
P	M. RAMBAUD Eric	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. REZÉ Jean-Pierre		
P	M. ROBERT Jean-François	SIGNÉ	
A	M. ROLLAND Benoît		
P	M. ROME Francis	SIGNÉ	
P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
A	M. SAUVADE Bernard		
P	M. THOMAZO Roger	SIGNÉ	
A	M. TOURON Eric		
A	Mme YVARD Séverine		

NOMBRE DE VOTANTS	
TOTAL	60

Présents : 42
 Dont représentés : 0
 Pouvoirs : 18
 Absents : 26

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 4 octobre 2018

(à 10h00 au Centre de conférences d'Orléans)

Usagers

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme AUBERGER Eliane		
A	M. BEAUFILS Marc		
A	M. BELLIARD Jean-Luc		
A	M. BITEAU Benoît		
P	M. BLACHON Eric	SIGNÉ	
P	M. BLAISE Dominique	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. VALLEE Mickaël
A	M. BONNEFOUS Nicolas		
P	M. BROSSIER Jean-Claude	SIGNÉ	
P	M. BRUGIERE Marc	SIGNÉ	
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	M. BUIN Pierre		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. CHATRY Thierry		
A	M. COISNE Henri		
P	M. COLLETER Jean-Yves	SIGNÉ	
A	M. DAUTON Michel		
A	M. DE BEAUMESNIL Michel		
A	M. DE BOYSSON Xavier		
A	M. DE DREUZY Philippe		
P	M. DE LESPINAY Josselin	SIGNÉ	
P	M. DENIS Bernard	SIGNÉ	
P	M. DHUY Dominique	SIGNÉ	M. BELLIARD Jean-Luc
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	M. MARTIN Lionel
A	M. DREVET Vincent		
P	M. DURAND Dominique	SIGNÉ	
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	
P	M. FONTAINE Olivier	SIGNÉ	M. COISNE Henri
P	M. GANGNERON Etienne	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GAULANDEAU Claude	SIGNÉ	
P	M. GILBERT André	SIGNÉ	
P	M. GOUPY Bernard	SIGNÉ	
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. CHATRY Thierry
P	M. GRANDIERE Jérémy	SIGNÉ	
P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	M. QUENOT Gérard
P	M. HANGARD Gregory	SIGNÉ	
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane
P	M. HUET Gilles	SIGNÉ	
A	Mme LE FAOU Lénaïck		
P	M. LE GAL Philippe	SIGNÉ	
A	Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		
P	M. LEGRET Denis	SIGNÉ	
P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	
A	M. MARTIN Lionel		
P	Mme MAUSSION Patricia	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. MENIER Jean-René	SIGNÉ	
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	M. DREVET Vincent
P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	
A	Mme MOATAR Florentina		
A	M. MOELO Jean-Yves		
P	Mme MÉZIÈRE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	M. DE BEAUMESNIL Michel
P	M. PATURAT Jacques	SIGNÉ	
A	M. PELLERIN François-Marie		
P	M. PENAUD Jean	SIGNÉ	
P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
P	Mme PINEL Clarisse	SIGNÉ	
P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	
A	M. QUENOT Gérard		
P	M. ROBERT Alain	SIGNÉ	
A	Mme ROCHER Isabelle		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme ROUFFET PINON Andrée	SIGNÉ	
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	M. BITEAU Benoît M. PELLERIN François-Marie
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	M. BEAUFILS Marc
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. DAUTON Michel Mme YVARD Séverine (collège collectivités)
A	M. SIRUGUE Daniel		
P	M. SOUBOUROU Christian	SIGNÉ	
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. TIENGOU Alain		
P	M. TROUVAT Pierre	SIGNÉ	
P	M. VALETTE Jean-Guy	SIGNÉ	
A	M. VALLEE Mickaël		
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
P	M. VERRIER Christophe	SIGNÉ	
P	M. VIGIER André	SIGNÉ	
P	M. VOISIN Jean-Bernard	SIGNÉ	M. BUIN Pierre

NOMBRE DE VOTANTS	
TOTAL	67

Présents : 52
Dont représentés : 0
Pouvoirs : 15
Absents : 23

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 4 octobre 2018

(à 10h00 au Centre de conférences d'Orléans)

Assistants de droit

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne R. par Mme Catherine PAMBRUN	SIGNÉ

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 4 octobre 2018

(à 10h00 au Centre de conférences d'Orléans)

Liste - Agence
- Autre invités

Participent également

	NOM	EMARGEMENT
P	BOUDON Gérard <i>Invité</i>	SIGNÉ
P	CARTIER Johnny DREAL CVL <i>Accompagne Christophe CHASSANDE</i>	SIGNÉ
P	CEAUX Serge <i>Chef du service Eaux</i> <i>Accompagne Christian GRIMPRET</i>	SIGNÉ
P	CHAPLAIS Samuel <i>Accompagne Jean-Paul DORON</i>	SIGNÉ
P	CHELLET Pascal <i>Accompagne Philippe LE GAL</i>	SIGNÉ
P	COJAN Isabelle <i>Chargée de mission littoral DREAL CVL</i> <i>Accompagne Christophe CHASSANDE</i>	SIGNÉ
P	DEGUET Gilles <i>Accompagne Bernard ROUSSEAU</i>	SIGNÉ
P	MEYER Nicolas DREAL CVL <i>Accompagne Patrick FERREIRA</i>	SIGNÉ
P	PROSPER Julien <i>Responsable régional AR FDPPMA CVL</i> <i>Accompagne Denis LEGRET</i>	SIGNÉ
P	RAFFARD Catherine DREAL CVL <i>Accompagne Patrick FERREIRA</i>	SIGNÉ
P	RAPOSO Sophie <i>Directrice de l'ALSAPÉ</i> <i>Accompagne Dominique DURAND</i>	SIGNÉ

	NOM	EMARGEMENT
P	RENOUX Nathalie <i>Accompagne Catherine SCHAEPELYNCK</i>	SIGNÉ
P	RIDEAU Rodolphe <i>Technicien chargé de la gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques</i> <i>Accompagne Christian CHITO</i>	
P	ROUSSEAU Marie-Laure <i>Accompagne Catherine SCHAEPELYNCK</i>	SIGNÉ
P	THEVARD Benoît <i>Conseiller auprès des Vice-Présidents Environnement, développement durable et Transition écologique et citoyenne, économie circulaire à la région CVL</i> <i>Invité par Benoit FAUCHEUX</i>	SIGNÉ
P	VILLEMIN Virginie <i>DDTTE Service Eau au Conseil départemental du Cher</i> <i>Accompagne Fabrice CHOLLET</i>	SIGNÉ
P	EUDE Jean-Claude <i>Etablissement Public Loire</i> <i>Accompagne Daniel FRECHET</i>	SIGNÉ

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 4 octobre 2018

(à 10h00 au Centre de conférences d'Orléans)

Liste - Agence
- Autre invités

Agence

	NOM	EMARGEMENT
P	Mme ARCELIN Jocelyne	SIGNÉ
P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
P	M. BOUJU Etienne	SIGNÉ
P	Mme BOURDAIS Anne	SIGNÉ
P	M. BROCHIER Christophe	SIGNÉ
P	M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard	SIGNÉ
P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
P	M. GITTON CLAUDE	SIGNÉ
P	M. GOUTEYRON Philippe	SIGNÉ
P	Mme JULLIEN Edwige	SIGNÉ

	NOM	EMARGEMENT
P	M. KARPUTA Jean-Michel	SIGNÉ
P	Mme KERVEVAN Carole	SIGNÉ
P	M. LE BESQ Rémi	SIGNÉ
P	Mlle LIMASSET Claire	SIGNÉ
P	Mme MAURIN Sandrine	SIGNÉ
P	Mme MEJJAT HOURIA	SIGNÉ
P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
P	M. PINAULT Laurent	SIGNÉ
P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ
P	Mme REVERCHON-SALLE Sandrine	SIGNÉ
P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
P	Mme SOMMER-HALTER Sandrine	SIGNÉ
P	Mme SPILLIAERT-OGER Sophie	SIGNÉ
P	M. VIENNE Laurent	SIGNÉ